

A person wearing a wide-brimmed hat, a plaid shirt, shorts, and a backpack stands on a rocky ledge, looking up at a large, multi-tiered waterfall cascading down a mossy rock face. The scene is lush with greenery.

RAPPORT ANNUEL

20 25

TABLE DES MATIÈRES

3

Faits saillants

4

En un coup d'œil

5

Mot du président et
du directeur général

10

Situation financière

16

Profil des participants

19

Service à la clientèle

20

Gouvernance

25

Rapport des comités

31

Ressources humaines

33

Technologies
de l'information

35

Placements

52

Frais d'administration
et de gestion

53

États financiers
au 31 décembre 2025

83

Plan stratégique
abrégé

84

Plan stratégique
2022-2027

85

Comités et
partenaires au
31 décembre 2025

87

Fédération des
retraités de l'Université
du Québec

88

Principaux
conseillers externes

89

Gestionnaires
de portefeuilles

FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE



Ratio de capitalisation
au **31 décembre 2024**¹ de

108,5 %

incluant la PED², et

100,8 %

excluant la PED²

Degré de solvabilité
au **31 décembre 2025**¹ de

104,6 %

Taux global de cotisation au Régime de

16,0 %

du salaire en 2026 et de

16,0 %

du salaire en 2027

INDEXATION DES RENTES



Augmentation des rentes
des retraités en 2026 :

2,0 %

pour les rentes accumulées avant 2005 (100 %
de l'indice d'augmentation des rentes (IAR))³

1,5 %

pour les rentes accumulées
depuis 2005 (75 % de l'IAR)³

PLACEMENTS



Rendement brut de

9,4 %

en 2025

Rendement brut
annualisé de

6,9 %

sur quatre ans

Actifs sous gestion de

6,9 G\$

au 31 décembre 2025

1. La dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales est celle en date du 31 décembre 2024, et il n'est pas prévu qu'une évaluation actuarielle complète au 31 décembre 2025 soit déposée. Toutefois, lorsqu'aucune évaluation actuarielle complète n'est déposée, une mise à jour de la situation financière selon l'approche de solvabilité est requise en vertu de la Loi.

2. La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (461 M\$ au 31 décembre 2024) pour être pleinement constituée. En date du 31 décembre 2024, la PED était pleinement constituée et un surplus était disponible.

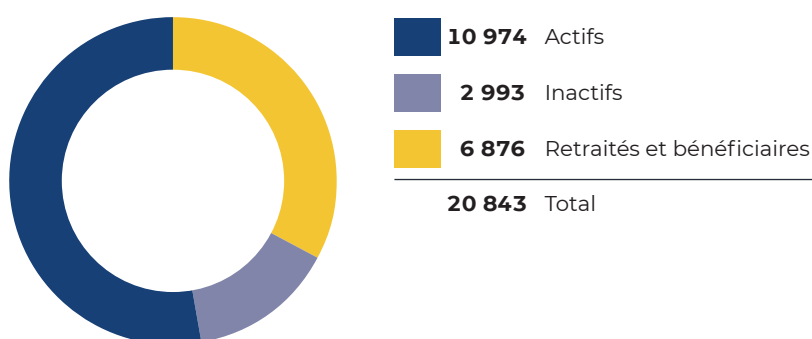
3. Certaines rentes accumulées avant le 1^{er} janvier 2018 sont assujetties à une augmentation égale à l'IAR moins 3% (au minimum 0%). Comme l'IAR est inférieur à 3% en 2026 (2,0%), aucune augmentation de ces rentes n'est prévue en 2026.

EN UN COUP D'ŒIL

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

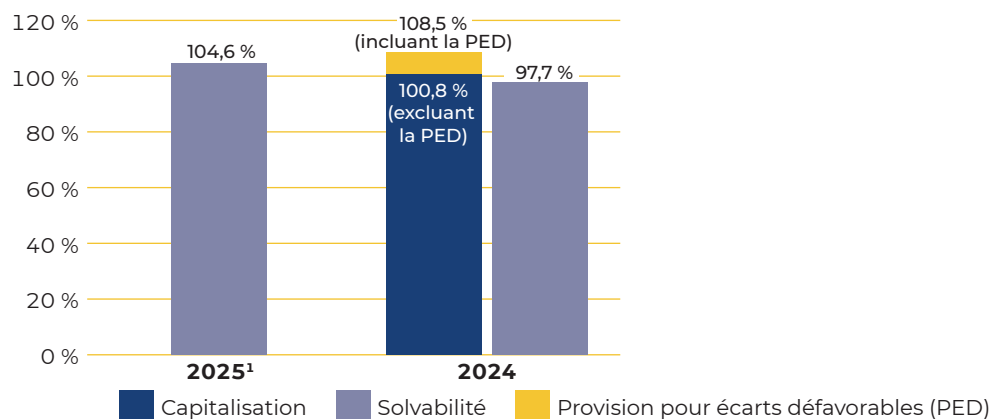
TOTAL DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2025



PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Ratios de capitalisation et de solvabilité au 31 décembre



1. La dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales est celle en date du 31 décembre 2024, et il n'est pas prévu qu'une évaluation actuarielle complète au 31 décembre 2025 soit déposée. Toutefois, lorsqu'aucune évaluation actuarielle complète n'est déposée, une mise à jour de la situation financière selon l'approche de solvabilité est requise en vertu de la Loi.

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL





Martin Hudon
Président

À pareille date l'an dernier, nous annonçons la présence d'un surplus actuariel au 31 décembre 2024, lequel a permis d'augmenter l'indexation des rentes accumulées de 2005 à 2017. L'ensemble des travaux découlant de cette utilisation du surplus a été complété au cours de l'année 2025.

Compte tenu de l'atteinte de ces résultats, la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives a convenu de mesures intérimaires par la signature d'une lettre d'entente. Celles-ci prévoient, notamment, qu'aucune évaluation actuarielle au 31 décembre 2025 ne sera déposée auprès des autorités gouvernementales, et que la Politique de financement sera mise à jour afin d'être applicable pour la prochaine évaluation actuarielle. Les travaux relatifs à la mise à jour de la Politique de financement sont en cours.

Rappelons que la Politique de financement actuellement en vigueur, établie par la Table réseau de négociation, prévoit des marges de sécurité favorisant la stabilité des cotisations et la sécurité des prestations promises. Ces marges de sécurité ont d'ailleurs contribué à la situation financière enviable que connaît aujourd'hui le Régime.

Bien qu'aucune évaluation actuarielle au 31 décembre 2025 ne soit déposée, les informations figurant dans le présent rapport annuel, dont notamment le rendement des actifs et l'augmentation du degré de solvabilité du Régime, témoignent du maintien de la bonne santé financière du RRUQ.

INVESTISSEMENT DURABLE

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») demeurent importantes pour le Comité de retraite. Guidé par les convictions et les valeurs qu'il souhaite intégrer à la gestion des placements du RRUQ, le Comité retient différentes approches en matière d'investissement durable.

À cet égard, l'année 2025 a été marquée par l'envoi d'un premier questionnaire détaillé de reddition de comptes à l'ensemble des gestionnaires utilisés par le RRUQ, par l'embauche d'un fournisseur de services d'engagement actionnarial, par le développement d'un outil permettant d'évaluer le niveau d'engagement de ses gestionnaires envers l'investissement durable et d'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement et par des investissements d'impact et thématiques.

La mise en place de la nouvelle Politique d'investissement durable est maintenant complétée et la section consacrée à l'investissement durable du rapport annuel continuera d'être bonifiée au cours des prochaines années.

RÉVISION DU QUESTIONNAIRE D'AUTOÉVALUATION DU COMITÉ DE RETRAITE

Dans une perspective d'amélioration continue et de saine gouvernance, le Comité de retraite a revu cette année son outil d'autoévaluation. Cette démarche visait avant tout à rendre l'exercice plus clair et mieux adapté, afin d'en favoriser l'appropriation et la participation. Je tiens à souligner la collaboration constructive du Comité d'éthique et de déontologie ainsi que du Secrétariat, qui a permis de mener cette réflexion avec rigueur. Cet ajustement s'inscrit dans notre volonté constante de renforcer l'efficacité et la qualité de nos travaux collectifs.

REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2025, deux personnes ont cessé de siéger au Comité : Madame Dominique Biron, désignée par la corporation de l'UQAC, et Madame Elisabeth Robert, désignée par la corporation de l'ÉNAP. Je souligne également le départ de deux membres externes du Comité de placement, soit M. Robert Ciamarro et M. Michel Lemieux, ainsi que d'une membre externe du Comité d'éthique et de déontologie, soit M^{me} Carole Chauvin.

Je profite de l'occasion pour aussi souhaiter la bienvenue à trois nouveaux membres qui se sont joints à nous, au Comité de retraite : Monsieur Dominic Bérubé, désigné par la corporation de l'UQAC, Monsieur Mohamed-Zaher Bouaziz, désigné par les employés de l'UQO, et Madame Nelly Savard, désignée par la corporation de l'ÉNAP.

Je désire également souligner le dévouement des membres actuels du Comité de retraite et des sous-comités. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Finalement, je tiens à remercier le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur excellent travail, leur dévouement et leur soutien continu.

Martin Hudon

Président du Comité de retraite



Eric Fortier
Directeur général

Le RRUQ a connu un bon rendement sur ses actifs en 2025, soit un rendement brut de 9,4%, positionnant le Régime dans le deuxième quartile des caisses de retraite canadienne d'envergure au terme de l'année. Ce rendement est nettement supérieur aux besoins actuariels. Sur une période de quatre ans, le rendement brut annualisé du Régime s'élève à 6,9%. Sur 10 ans, le rendement brut annualisé est égal à 8,3%.

La valeur de l'actif net de la Caisse du RRUQ s'établit à 6,9 milliards de dollars au 31 décembre 2025, une augmentation de 445 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Bien qu'aucune évaluation actuarielle au 31 décembre 2025 ne soit déposée auprès des autorités gouvernementales en raison de la mise à jour de la Politique de financement, le bon rendement de l'année 2025 et la progression de la valeur des actifs témoignent du maintien de la bonne santé financière du RRUQ. De plus, le degré de solvabilité qui a été mis à jour au 31 décembre 2025 est évalué à 104,6%, comparativement à 97,7% un an plus tôt.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La gouvernance du RRUQ prévoit la révision de la Politique de placement au minimum tous les cinq ans. L'implantation des changements prévus lors de sa révision au 1^{er} janvier 2025 a débuté. Dès janvier 2025, une partie des investissements en placements boursiers traditionnels a été transférée vers les obligations canadiennes. La migration vers la nouvelle cible ultime, notamment la bonification de l'allocation aux placements alternatifs et en particulier l'infrastructure, se poursuivra graduellement au cours des prochaines années.

TAUX DE COTISATION AU RÉGIME

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs. Le taux global de cotisation qui était égal à 16,1% des salaires en 2025 est passé à 16,0% des salaires en 2026. Puisqu'il n'y a pas d'évaluation actuarielle complète déposée au 31 décembre 2025, le taux de cotisation pour l'année 2027 est celui déterminé selon les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, soit la dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales. Ainsi, le taux global de cotisation pour l'année 2027 demeure le même que celui pour l'année 2026, soit 16,0% des salaires en 2027.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a porté une attention soutenue aux enjeux liés à l'intelligence artificielle (IA). Conscients à la fois des possibilités offertes par cette technologie et des risques qu'elle comporte, notamment en matière de protection des renseignements personnels, des balises claires ont été mises en place afin d'en encadrer l'utilisation.

Une directive interne encadrant strictement l'usage de l'IA par les employés a été adoptée, afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations du Régime, lesquelles ne peuvent en aucun cas être traitées à l'aide de tels outils. Dans un contexte d'évolution rapide des technologies et des cadres réglementaires, le Secrétariat poursuit par ailleurs une veille active, des activités de formation et des analyses visant à évaluer comment l'IA pourrait éventuellement être mise à profit de façon responsable et sécuritaire pour soutenir certaines opérations et processus du RRUQ.

Cette approche prudente et structurée s'inscrit dans une volonté constante de concilier innovation, saine gestion des risques et protection des renseignements personnels.

Eric Fortier

Directeur général

SITUATION FINANCIÈRE



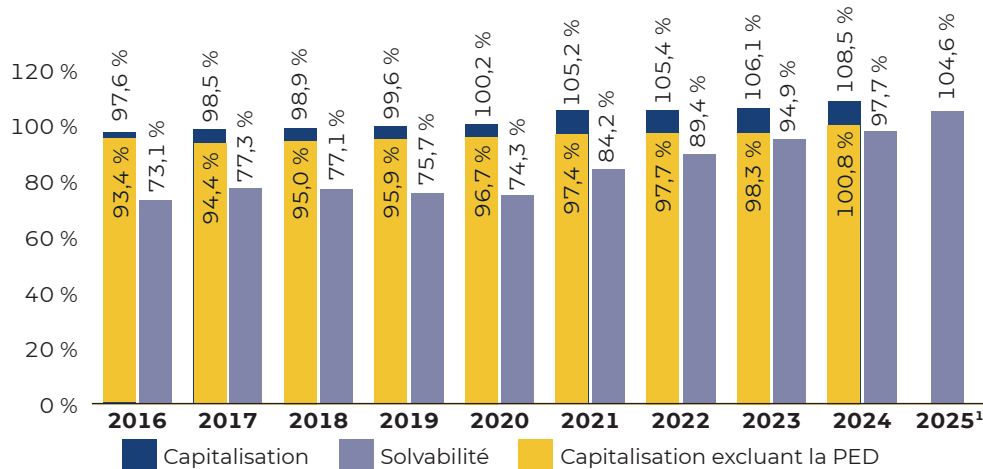


Claudia Thivierge
Directrice de l'actuariat

RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis

HISTORIQUE DES RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ AU 31 DÉCEMBRE



1. La dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales est celle en date du 31 décembre 2024, et il n'est pas prévu qu'une évaluation actuarielle complète au 31 décembre 2025 soit déposée. Toutefois, lorsqu'aucune évaluation actuarielle complète n'est déposée, une mise à jour de la situation financière selon l'approche de solvabilité est requise en vertu de la Loi.

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

| Bases d'évaluation statutaire | |
|--|--|
| Capitalisation | Solvabilité |
| <ul style="list-style-type: none"> • Hypothèse de continuité du Régime • Financement ordonné à long terme • Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement • Deux coussins de sécurité distincts : <ul style="list-style-type: none"> › Marge pour écarts défavorables à même le taux d'actualisation (gains actuariels cumulés non reconnus) › Réserve PED : Provision pour écarts défavorables requise par la Loi (gains actuariels cumulés reconnus) | <ul style="list-style-type: none"> • Hypothèse de terminaison du Régime • Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada) |

ÉVALUATION ACTUARIELLE DE CAPITALISATION

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le taux de cotisation requis au RRUQ. La dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales est celle en date du 31 décembre 2024. Compte tenu des résultats de cette évaluation actuarielle, la Table réseau de négociation a signé une lettre d'entente sur des mesures intérimaires prévoyant notamment qu'aucune évaluation actuarielle au 31 décembre 2025 ne serait déposée auprès des autorités gouvernementales, et de procéder à la mise à jour de la Politique de financement afin qu'elle soit applicable pour la prochaine évaluation actuarielle. Les travaux relatifs à la mise à jour de la Politique de financement sont en cours.

Il est important de préciser qu'en vertu de la Loi, un régime de retraite doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans. Comme la dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales est celle en date du 31 décembre 2024, la prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard en date du 31 décembre 2027.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

| Évaluation actuarielle de capitalisation | | | |
|--|-------------------------------|------------------|------------------|
| (M\$) | 31 décembre 2024 ¹ | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
| Actif | 6 459 | 5 682 | 5 337 |
| Réserve (PED ²) | (461) | (419) | (390) |
| Actif au compte général | 5 998 | 5 263 | 4 947 |
| Passif | (5 952) | (5 356) | (5 062) |
| Surplus/(déficit) au compte général | 46 | (93) | (115) |
| Ratio de capitalisation (actif total) | 108,5% | 106,1% | 105,4% |
| Ratio de capitalisation (compte général) | 100,8% | 98,3% | 97,7% |
| Taux d'actualisation avant marge | 6,79% | 6,80% | 6,88% |
| Marge pour écarts défavorables | (1,25%) | (1,25%) | (1,20%) |
| Taux d'actualisation après marge | 5,54% | 5,55% | 5,68% |
| Rendement de la Caisse, net des frais | 14,20% | 7,69% | -5,21% |

1. La situation financière du Régime au 31 décembre 2024 est celle après l'utilisation du surplus disponible.

2. PED : provision pour écarts défavorables requise par la Loi

Depuis plusieurs années, la situation financière de capitalisation du RRUQ est stable et connaît même une amélioration graduelle, ce qui est notamment le résultat de l'application de la Politique de financement. En effet, la fluctuation annuelle du taux d'actualisation par le biais de la marge pour écarts défavorables fait en sorte de stabiliser le ratio de capitalisation.

De plus, comme le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme, duquel est soustrait une marge pour écarts défavorables, le fait de réduire l'espérance de rendement futur pour évaluer les obligations du Régime reporte la reconnaissance des gains actuariels. Ceci crée un coussin de sécurité qui permet d'absorber d'éventuelles pertes. Ce coussin de sécurité était d'une valeur d'environ 650 M\$ au 31 décembre 2024.

La Politique de financement du RRUQ stipule que la marge pour écarts défavorables doit demeurer à l'intérieur des balises suivantes :

| Marge pour écarts défavorables | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Marge minimale | Marge maximale |
| 0,25% | 1,25% |

En plus de la marge pour écarts défavorables, le RRUQ possède un deuxième coussin de sécurité qui se nomme la Provision pour écarts défavorables (PED), une réserve imposée par la Loi. Lors d'une évaluation actuarielle, les gains actuariels qui ne peuvent pas être absorbés par la marge pour écarts défavorables décrite plus haut sont obligatoirement transférés à cette réserve jusqu'à l'atteinte d'un plafond.

En 2024, année de la dernière évaluation actuarielle complète, l'expérience du Régime a été favorable comparativement aux attentes. Entre autres, le rendement de la Caisse a largement dépassé les attentes de rendement, créant ainsi un gain actuariel important. En tenant compte de l'expérience de l'ensemble des éléments, ce sont des gains totaux de 313 M\$ qui ont été observés en 2024. Au 31 décembre 2024, la marge pour écarts défavorables maximale étant atteinte (1,25%) et le plafond de la PED étant atteint (461 M\$), le solde des gains actuariels est demeuré dans le compte général, générant ainsi un surplus à cette date.

En vertu du Règlement du RRUQ et de la Politique de financement, le surplus disponible a permis de garantir une indexation future à 75% de l'indice d'augmentation des rentes (IAR) pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 de tous les membres du Régime. Une fois les améliorations octroyées, il demeurerait un surplus de 46 M\$ au compte général en date du 31 décembre 2024. En vertu des règles de financement, ce surplus ne pouvait être utilisé dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024.

TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2026 et 2027 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Puisqu'il n'y a pas d'évaluation actuarielle complète déposée au 31 décembre 2025, le taux de cotisation pour l'année 2027 est celui déterminé selon les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, soit la dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des autorités gouvernementales. Ainsi, le taux de cotisation pour l'année 2027 demeure le même que celui pour l'année 2026.

| Description | Cotisation 2027 (% du salaire) | Cotisation 2026 (% du salaire) | |
|-----------------------------|--|-----------------------------------|--------------|
| Cotisation d'exercice | 14,7% | 14,7% | |
| Cotisation de stabilisation | 1,3% | 1,3% | |
| Cotisation d'équilibre | S. O. | S. O. | |
| Cotisation totale | Cotisation totale minimale requise par la Loi | 16,0% | 16,0% |

En date du 31 décembre 2024, le Régime était en situation de surplus, de sorte qu'aucune cotisation d'équilibre n'est requise.

Partage des coûts

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 8,00% du salaire en 2026 et 2027.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25% du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (MGA), la cotisation salariale des employés est égale à 9,56% du salaire ajusté en 2026 et 2027.

La ventilation de la cotisation salariale est présentée ci-dessous pour 2026 et 2027 :

| Cotisation en fonction du salaire ajusté | 2027 | 2026 |
|--|--------------|--------------|
| Cotisation salariale d'exercice | 8,79% | 8,79% |
| Cotisation salariale de stabilisation | 0,77% | 0,77% |
| Cotisation salariale d'équilibre | S. O. | S. O. |
| Cotisation salariale totale | 9,56% | 9,56% |

Les employeurs participant au RRUQ cotisent le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 9,56% du salaire ajusté en 2026 et 2027.

ÉVALUATION ACTUARIELLE DE SOLVABILITÉ

Conformément à la Loi, lorsqu'aucune évaluation actuarielle complète n'est déposée, une mise à jour de la situation financière du Régime selon l'approche de solvabilité est requise. Cette mise à jour du degré de solvabilité sert à l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

| Évaluation actuarielle de solvabilité | | | |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| (M\$) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 ¹ | 31 décembre 2023 |
| Actif | 6 891 | 6 446 | 5 669 |
| Passif | (6 590) | (6 595) | (5 976) |
| Surplus/(déficit) | 301 | (149) | (307) |
| Degré de solvabilité | 104,6 % | 97,7 % | 94,9 % |

1. La situation financière du Régime au 31 décembre 2024 est celle après l'utilisation du surplus disponible.

Contrairement à la capitalisation, la situation financière de solvabilité fluctue annuellement selon les conditions économiques en vigueur en date de l'évaluation actuarielle. En 2025, les taux d'intérêt applicables au calcul du passif actuariel de solvabilité ont augmenté, causant une diminution de celui-ci. Ainsi, jumelé avec le rendement net des frais de 8,51 % observé en 2025 qui a généré des gains sur l'actif, le degré de solvabilité du RRUQ a augmenté pour s'établir à 104,6 % au 31 décembre 2025. Compte tenu de ce degré de solvabilité, l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire, se fait à 100 % depuis le dépôt de la mise à jour du degré de solvabilité.

INDEXATION DES RENTES

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente qui dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

1. Rentes accumulées avant 2005

Les rentes attribuables aux années de participation antérieures au 1^{er} janvier 2005 sont augmentées selon 100 % de l'IAR publié par Retraite Québec. Cet indice est égal à 2,0 % en 2026.

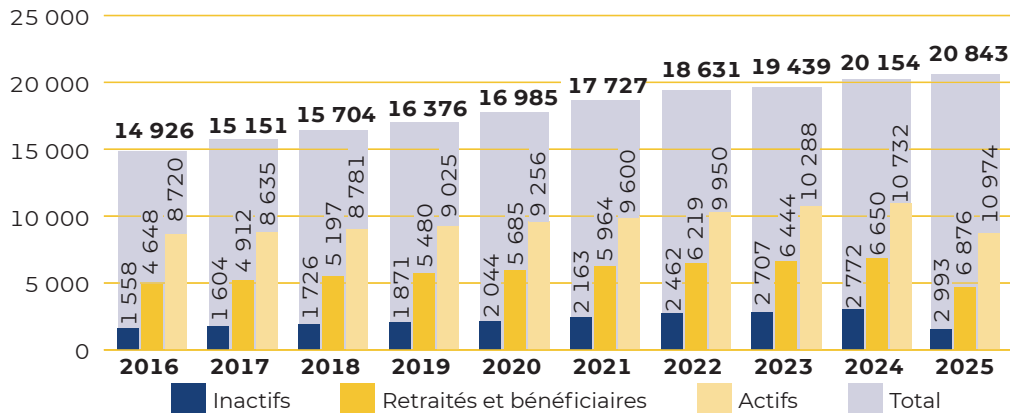
2. Rentes accumulées depuis le 1^{er} janvier 2005

Les rentes attribuables aux années de participation depuis le 1^{er} janvier 2005 sont augmentées selon 75 % de l'IAR, donc 1,5 % en 2026.

Certaines rentes accumulées avant le 1^{er} janvier 2018 sont assujetties à une augmentation égale à l'IAR moins 3 % (au minimum 0 %). Comme l'IAR est inférieur à 3 % en 2026 (2,0 %), aucune augmentation de ces rentes n'est prévue en 2026.

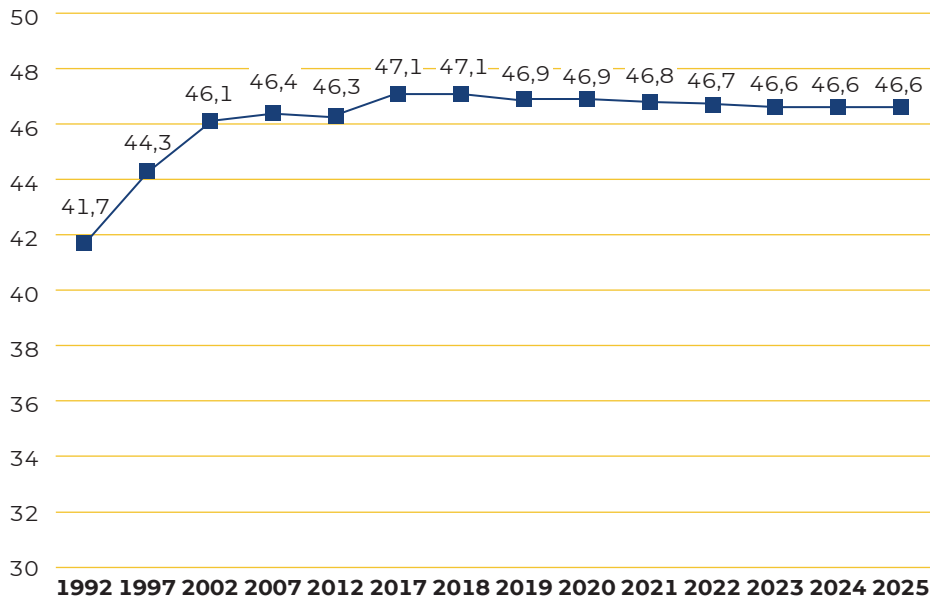
PROFIL DES PARTICIPANTS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS (AU 31 DÉCEMBRE)



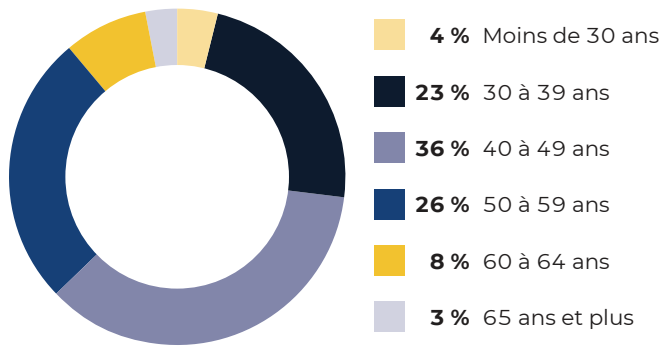
Le nombre total de membres a connu une croissance de 3,4% en 2025. Le nombre de participants actifs a augmenté de 2,3%, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 3,4% et le nombre de membres inactifs a crû de 8,0%.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS (AU 31 DÉCEMBRE)



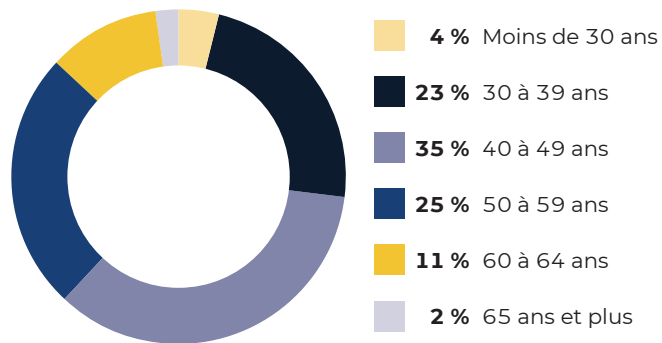
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2025)



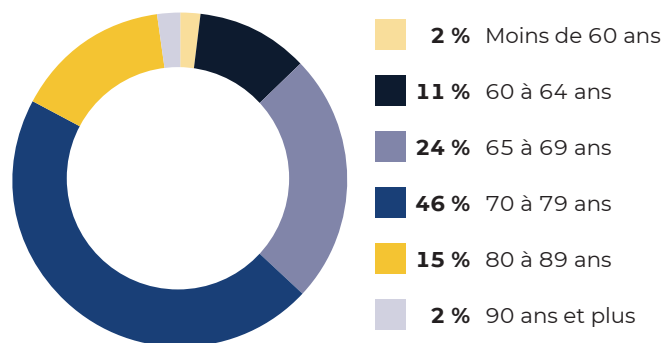
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

VENTILATION DES PARTICIPANTS INACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2025)



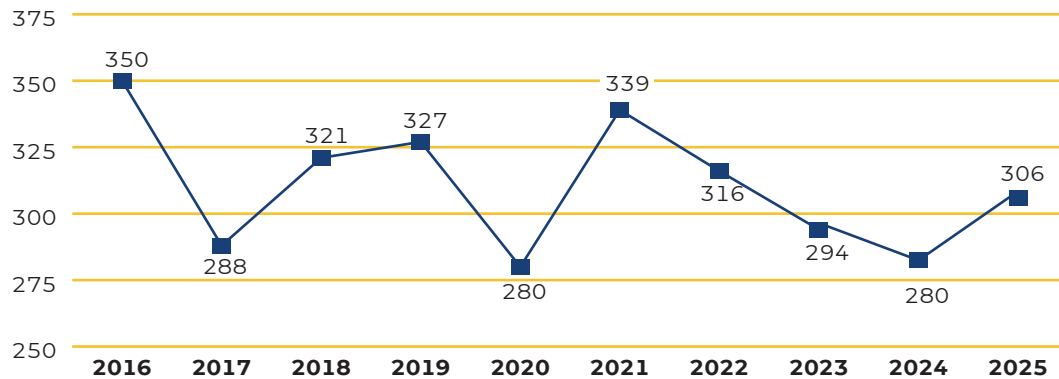
L'âge moyen des 2 993 participants inactifs s'élève à 47,0 ans.

VENTILATION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2025)



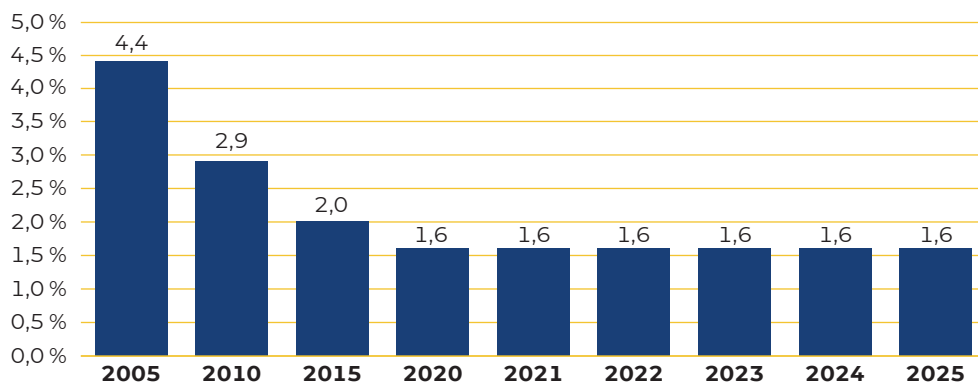
L'âge moyen des 6 876 retraités et bénéficiaires s'élève à 73,0 ans et 13% de ceux-ci ont moins de 65 ans.

NOUVEAUX RETRAITÉS



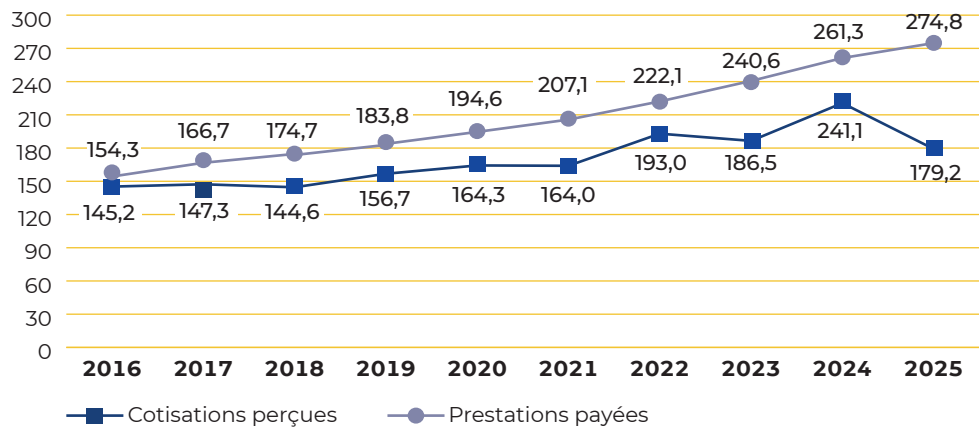
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

ÉVOLUTION DU RATIO DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS PAR RETRAITÉ ET BÉNÉFICIAIRE



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités.

FLUX MONÉTAIRE (EN M\$)

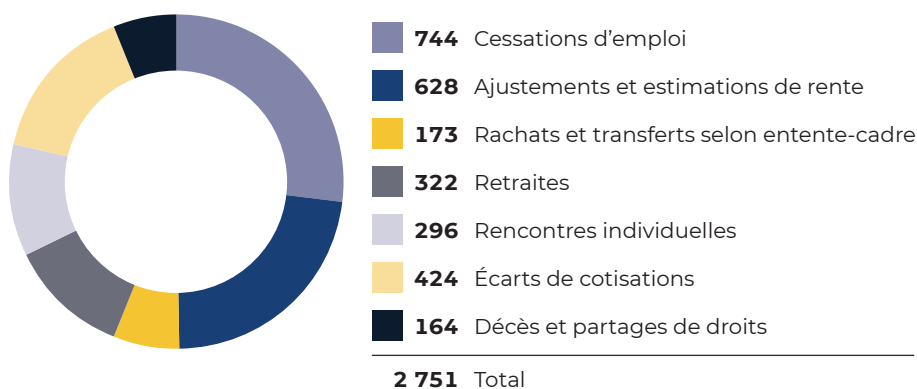


SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2025, le Secrétariat a reçu 2 751 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

SERVICE À LA CLIENTÈLE



GOUVERNANCE





Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires juridiques
et à la gouvernance

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau de négociation, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du RRUQ¹. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du Règlement du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis à cet effet de la Table réseau de négociation.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres² répartis comme suit :

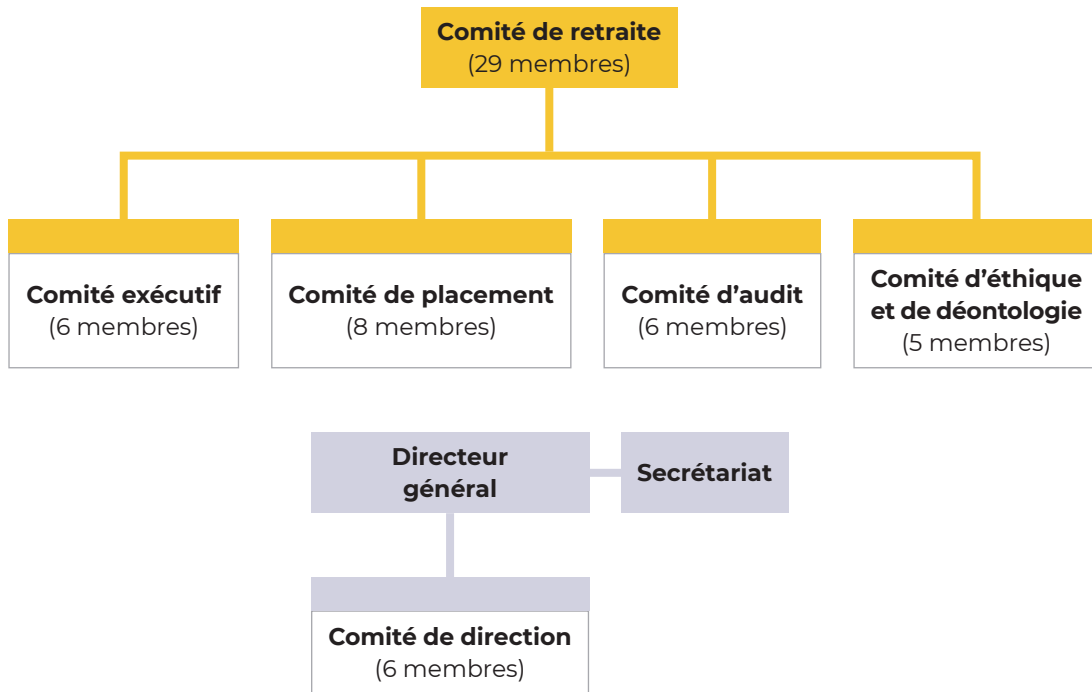
- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des termes « Université », « établissement » et « autre unité »³ du Règlement du RRUQ désigne un membre.
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises précitées désignent un membre.
- 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :
 - › 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - › 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
 - › 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - › 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Le Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

1. Le Règlement du RRUQ réfère plus précisément à l'annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*.

2. Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires ».

3. Conformément à la disposition 22.1 du Règlement du RRUQ, les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins 50 participants le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.



UNE BONNE GOUVERNANCE IMPLIQUE :

- Un processus clair
- Des normes à respecter
- Une compétence reconnue
- Une surveillance constante

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RRUQ

En 2025, compte tenu du surplus constaté en date du 31 décembre 2024, le Règlement du RRUQ a été modifié afin de bonifier l'indexation des rentes pour les années 2005 à 2017 (appendice III et article 11.5).

Différentes mises à jour ont également été effectuées :

- Mise à jour du taux d'intérêt applicable pour les années 2023 et 2024 (article 2.1.18);
- Mise à jour des taux de cotisations salariales applicables en 2025 (article 11.8);
- Mise à jour de l'adresse postale de deux « autres unités » membres du RRUQ (appendice II);
- Mise à jour de la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires (appendice IV).

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur du Comité de retraite est révisé régulièrement. Au cours de l'année 2025, des ajustements y ont été apportés, notamment pour tenir compte de la tenue de l'assemblée annuelle à l'occasion d'une séance unique webdiffusée. De plus, les annexes I et P du Règlement intérieur, qui constituent respectivement le questionnaire d'autoévaluation de l'employeur concernant l'administration de certains aspects du RRUQ et le questionnaire d'autoévaluation annuelle du Comité de retraite, ont été révisées et ajustées.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Secrétariat du RRUQ continue de suivre les développements liés à la réglementation et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Le Comité de direction a d'ailleurs adopté une directive relative à l'utilisation de l'IA par les employés. L'équipe des affaires juridiques et de la gouvernance a pour sa part donné une présentation lors de la séance annuelle du Comité des usagers sur le thème des meilleures pratiques en matière de protection des renseignements personnels et d'utilisation de l'IA.

La protection des renseignements personnels compte toujours parmi les priorités du Secrétariat et à ce titre, celui-ci a effectué, en 2025, une révision en profondeur de la Politique de sécurité de l'information et des directives afférentes. Les changements apportés tiennent compte de l'évolution technologique et législative des dernières années, évolution qui s'articule principalement autour de la cybersécurité et de la protection des renseignements personnels.

Le Secrétariat entreprend par ailleurs régulièrement des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée dans le cadre de projets technologiques et lors de la négociation d'ententes de services avec des fournisseurs externes.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis de convocation à l'assemblée annuelle et annonce des membres élus à l'occasion de celle-ci), les avis suivants leur ont été transmis :

22 JUILLET 2025

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ relatives à la bonification de l'indexation des rentes pour les années 2005 à 2017 ainsi que des mises à jour annuelles et diverses.

28 JUILLET 2025

Un avis révisé, en remplacement de l'avis émis le 19 décembre 2024, concernant l'indexation des rentes en 2025 afin de tenir compte des modifications précitées apportées au Règlement du RRUQ relativement aux rentes accumulées de 2005 à 2017.

7 NOVEMBRE 2025

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2026.

17 DÉCEMBRE 2025

Un avis aux retraités du Régime concernant les taux d'indexation applicables en 2026 pour les rentes en paiement au 31 décembre 2025.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes.

Pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, afin d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et pour veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, et participent à des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

RAPPORT DES COMITÉS

A stack of white papers is placed on a wooden table in a meeting room. The background shows blurred chairs and a wooden wall, suggesting a professional setting.



Martin Hudon
Président

COMITÉ DE RETRAITE

Au cours de ses six réunions tenues en 2025, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur l'évaluation actuarielle du RRUQ au 31 décembre 2024 et l'utilisation du surplus constaté dans celle-ci, le taux de cotisation, l'assurance responsabilité des fiduciaires, l'assurance cyberrisques, le budget et les états financiers. Il a également pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime en plus des autres dossiers récurrents. En septembre, le Comité de retraite a retenu, au terme d'un appel d'offres, les services de la firme Deloitte pour l'audit des états financiers du Régime pour les exercices financiers de 2025 à 2028. En décembre, le Comité de retraite a retenu, au terme d'un appel d'offres, les services de la firme Aequo pour des services d'engagement actionnarial à compter du 1^{er} janvier 2026. Le processus d'engagement actionnarial vise à engager des discussions de façon ponctuelle, sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) spécifiques, avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général. Il est à noter qu'il s'agissait de la première utilisation de la version révisée du questionnaire d'autoévaluation du Comité de retraite qui a été revu afin de clarifier, raccourcir ou retirer certaines questions, et ainsi favoriser la participation des membres du Comité de retraite à cet important exercice. Cette révision a été réalisée en collaboration avec le Comité d'éthique et de déontologie ainsi que le Secrétariat.



Bernard Gaucher
Vice-président

COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de ses neuf réunions tenues en 2025, le Comité exécutif a participé aux différentes étapes menant à l'utilisation du surplus constaté dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024. Il a également fourni son interprétation des divers dossiers qui lui ont été présentés. Il a aussi adopté la mise à jour du plan de relève, du plan de continuité des affaires et de diverses politiques.

Le Comité exécutif a également traité plusieurs dossiers courants en 2025, pour lesquels il a soumis des recommandations au Comité de retraite : l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, le plan d'affaires annuel, le budget et le rapport annuel. À la suite de la publication du rapport annuel précédent, dont le contenu a été approuvé sur recommandation du Comité exécutif, le Comité de retraite a rendu compte de son administration du Régime à l'occasion de l'assemblée annuelle. Celle-ci a eu lieu lors d'une séance diffusée en direct sur le site Internet du RRUQ le 8 mai 2025.

Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation de leur travail collectif et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations découlant des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.



Matthieu Dufour
Président du Comité
de placement

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2025, le Comité de placement a tenu sept réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré quinze gestionnaires de portefeuille.

En lien avec les orientations de placement préconisées, les membres ont convenu de nouveaux investissements dans 11 fonds et opportunités de co-investissement en placements alternatifs en plus d'apporter des modifications au portefeuille de référence et à la structure de gestion des portefeuilles Obligations canadiennes et Actions étrangères.

La nouvelle Politique de placement approuvée par le Comité de retraite à sa réunion de décembre 2024, sur recommandation du Comité de placement, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le Comité de placement a approuvé les lignes directrices d'un nouveau programme de co-investissement qui a été mis en place afin de gérer les frais de gestion généralement plus élevés des placements alternatifs et bonifier la construction des différents portefeuilles du RRUQ.

Au niveau de l'investissement durable, le Comité de placement a effectué la recherche et recommandé au Comité de retraite l'embauche d'un nouveau fournisseur de services d'engagement actionnarial. Le Comité de placement a également approuvé une grille d'évaluation de l'engagement envers l'investissement durable ainsi que du niveau d'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement des gestionnaires et des stratégies utilisés par le RRUQ.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Le Comité de placement a remplacé l'un de ses deux membres externes et a amorcé le processus de remplacement de l'autre, à la suite de la décision de ces derniers de ne pas renouveler leur mandat après plusieurs années de loyaux services.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



Benoît Desbiens
Président du
Comité d'audit

COMITÉ D'AUDIT

En 2025, le Comité d'audit a tenu cinq réunions.

En lien avec l'audit externe, les membres ont analysé, discuté et recommandé différents rapports, notamment les états financiers audités 2024, les commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2024, le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2024 et l'évaluation annuelle des services de l'auditeur externe pour l'exercice 2024. Le Comité a entamé un processus d'appel d'offres pour le choix d'une firme d'auditeurs externes en avril 2025 et a fait sa recommandation au Comité de retraite en septembre 2025. Finalement, en novembre 2025, le Comité a approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2025.

Le Comité a aussi examiné les états financiers 2024 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En lien avec les travaux de vérification interne, les membres ont analysé, discuté et recommandé différents rapports, notamment l'autoévaluation des employeurs, les résultats de la vérification des données des employeurs de 2024 et le processus de vérification des données des employeurs pour 2025.

En lien avec les enjeux de conformité légale et de contrôles internes, les membres ont analysé et commenté le questionnaire 2024 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2024 sur le contrôle interne à être soumis au Comité de retraite et, enfin, ils ont analysé et questionné les résultats de la vérification des rentes de 2025.

Les membres ont aussi été informés des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2025, portant sur la cybersécurité ainsi que la révision des feuillets fiscaux américains de l'année 2023.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité d'audit, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



Lyne Claude
Présidente du
Comité d'éthique
et de déontologie

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2025, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis lors de quatre séances tenues tantôt en personne, tantôt par visioconférence. Ils ont profité de leur présence à Québec pour discuter avec des membres de la direction du Secrétariat au sujet des normes déontologiques et pratiques relatives à la réception et à la divulgation de cadeaux ou d'avantages. Cet échange fort pertinent a nourri la réflexion et les travaux du CED à ce sujet.

La séance tenue à Québec a également été l'occasion pour les membres du CED de s'entretenir avec le secrétaire du Comité de placement afin de répondre à une demande de cet autre comité du RRUQ. Cette séance bien remplie s'est conclue sur une analyse minutieuse du questionnaire d'autoévaluation annuelle du Comité de retraite. Accompagnés du directeur général et secrétaire du Comité de retraite, les membres du CED ont donné suite à la décision du Comité de retraite de revoir son questionnaire d'autoévaluation afin de clarifier, raccourcir ou retirer certaines questions, et ainsi favoriser la participation des membres du Comité de retraite à cet important exercice.

Lors de leur rencontre à Montréal, les membres du CED ont poursuivi leur discussion sur les normes déontologiques en matière de réception et de divulgation de cadeaux ou d'avantages. Ils ont également analysé les candidatures reçues afin de pourvoir un poste de membre externe au sein du Comité. Au terme de cette analyse, les membres ont convenu de recommander au Comité de retraite la nomination d'un candidat. Le processus de recrutement a également été l'occasion pour le CED de mettre à jour sa banque de candidatures.

Dans le cadre de ses activités habituelles, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Il a ensuite fait rapport au Comité de retraite. Le CED a aussi procédé à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations. Il a également échangé avec le Comité d'audit dans un souci de collaboration avec ce dernier.

Après avoir procédé à l'autoévaluation de leur travail collectif en 2025, les membres du CED estiment qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2025

| | Nombre de réunions | Taux de présence des membres aux réunions |
|------------------------------------|--------------------|---|
| Comité de retraite | 6 | 87 % |
| Comité exécutif | 9 | 93 % |
| Comité de placement | 7 | 93 % |
| Comité d'audit | 5 | 97 % |
| Comité d'éthique et de déontologie | 4 | 94 % |

RESSOURCES HUMAINES



Jérôme Lalande
Directeur des services
administratifs

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, AU CŒUR DE NOTRE MISSION

En 2025, nous avons réaffirmé notre engagement à offrir une gestion des ressources humaines axée sur la qualité et le respect de nos valeurs. Nous croyons fermement que la réussite de notre Régime repose sur la compétence, la rigueur et la motivation de nos employés. Chaque membre de notre équipe contribue à offrir un service de qualité aux comités et aux participants du Régime, tout en respectant les standards élevés qui nous distinguent.

UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT

En 2025, nous avons continué à mettre en place des pratiques en matière de gestion des ressources humaines en misant sur la qualité de vie au travail, l'équité et le développement des compétences. Nos politiques et directives, inspirées des principes ESG, témoignent de notre volonté de créer un milieu inclusif et durable, où chacun peut s'accomplir pleinement.

L'HUMAIN, NOTRE RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

Grâce à une équipe dévouée et compétente, nous assurons la pérennité et la saine gestion de notre régime de retraite. En valorisant nos employés et en investissant dans leur développement, nous renforçons la confiance de nos parties prenantes et contribuons à la réalisation de notre mission : offrir un service de haute qualité et une sécurité financière aux participants du Régime.

« Une équipe engagée,
un cadre qui favorise
l'épanouissement,
et l'humain au coeur
de notre réussite »



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Dans un monde technologique qui évolue à vitesse grand V, nous nous efforçons d'appliquer le principe d'amélioration continue à nos systèmes et processus. Plusieurs ajustements à notre système ont été apportés en 2025, notamment au niveau des communications électroniques avec les membres, facilitant les choses pour ceux-ci et générant des gains d'efficacité pour le Secrétariat. Il va sans dire que notre système a également dû être ajusté à la suite de la bonification de l'indexation des rentes pour les années 2005 à 2017 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Secrétariat n'échappe pas à la tendance de l'heure, l'intelligence artificielle (IA). En 2025, une directive stricte sur son utilisation a été mise en place afin d'assurer la protection et la confidentialité des renseignements personnels. Soyez rassurés, il n'est pas permis au Secrétariat d'utiliser l'IA pour traiter ces informations. En revanche, les façons de mettre à profit cette technologie sont nombreuses. Diverses formations et conférences ont été suivies par le personnel, différentes analyses ont été faites et se poursuivent afin d'identifier comment l'IA pourrait être utilisée à bon escient dans les opérations et processus du RRUQ.

Le RRUQ a à cœur la sécurité des données de ses participants. Des efforts considérables sont investis, chaque année, afin de suivre les meilleures pratiques en matière de sécurité des données, de s'assurer de respecter les lois et de mettre à l'épreuve nos défenses et infrastructures. De nombreux tests de sécurité sont réalisés chaque année, soit par l'équipe TI ou en collaboration avec un consultant externe en cybersécurité. Depuis janvier 2025, la firme VuMetric (TELUS) est le fournisseur qui accompagne le RRUQ. Les tests ont démontré, une fois de plus, que les infrastructures et les données sous la garde du RRUQ sont bien protégées.

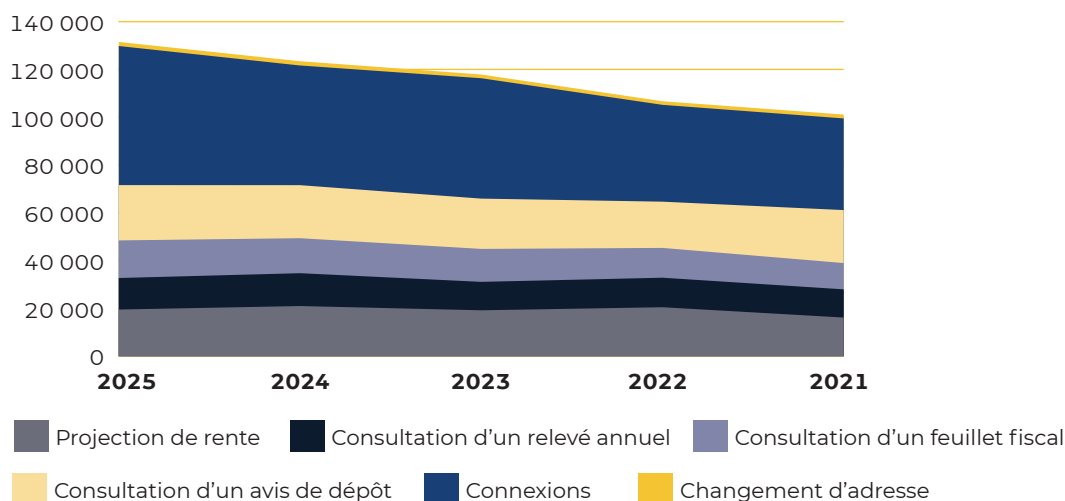
SERVICES EN LIGNE

Le site Internet public du RRUQ renferme une grande quantité d'information utile aux participants. En 2025, il a fait l'objet de plus de 65 000 visites, une hausse de 10% par rapport à 2024. Les sections destinées à différents parcours de participants sont parmi les plus visitées du site. Que vous soyez un nouveau participant, retraité ou nouvellement parent, il s'y trouve une section qui vous interpellera.

Le nombre de connexions au site Mon Dossier est en hausse de 15% comparativement à l'année dernière avec tout près de 60 000 connexions. La proportion de participants inscrits tend à se stabiliser à 87%.

Pour terminer, voici les trois services les plus utilisés sur Mon Dossier en 2025 : consultation d'un avis de dépôt (25 644 fois), projection de rente (21 343 fois) et consultation de feuillets fiscaux (16 854 fois). Le graphique qui suit permet de suivre l'évolution de l'utilisation des services proposés dans Mon Dossier.

UTILISATION DES SERVICES MON DOSSIER (EN NB D'UTILISATIONS)



PLACEMENTS



- შედეგების განმარტება
- 37 შპსი "სადავო"
 - 27 შპსი "სადავო"
 - 36 შპსი "სადავო"
 - 30 შპსი "სადავო"
 - 28 შპსი "სადავო"
 - 32 შპსი "სადავო"
 - 30 შპსი "სადავო"
 - 39 შპსი "სადავო"
- შედეგების განმარტება
- 35 შპსი "სადავო"
 - 32 შპსი "სადავო"
 - 38 შპსი "სადავო"
 - 39 შპსი "სადავო"
 - 31 შპსი "სადავო"
 - 36 შპსი "სადავო"
 - 36 შპსი "სადავო"
 - 33 შპსი "სადავო"



Sébastien Naud
Directeur des
placements, du contrôle
et de la comptabilité

FAITS SAILLANTS

- Rendement brut de 9,4 % en 2025
- Rendement brut annualisé de 6,9 % au cours des 4 dernières années
- Actif sous gestion de 6,9 G\$ au 31 décembre 2025
- Mise en place d'un programme de co-investissement en placements alternatifs
- Embauche d'un fournisseur de services d'engagement actionnarial

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

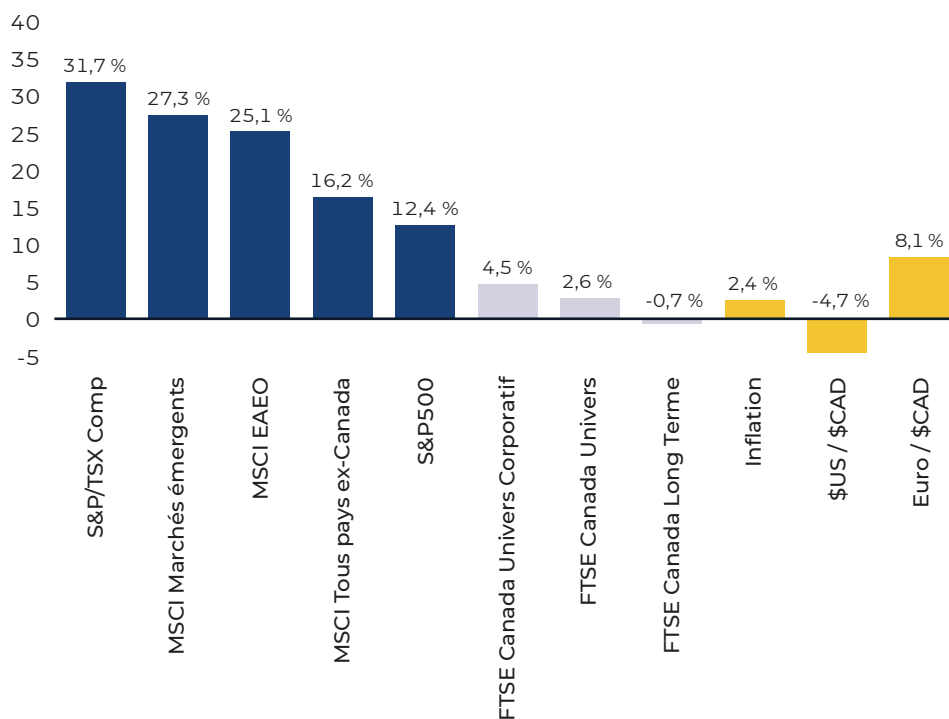
En 2025, l'économie canadienne a évolué dans un contexte particulièrement volatil, marqué par une hausse importante des tarifs douaniers américains et une grande incertitude entourant la politique commerciale des États-Unis. Bien que l'inflation soit demeurée près de la cible fixée par la Banque du Canada, ces tensions ont affecté les exportations, l'investissement des entreprises et le marché du travail.

Aux États-Unis, une orientation plus protectionniste a exacerbé les perturbations déjà présentes dans les chaînes de valeur mondiales et a contribué à un climat d'incertitude économique généralisée. Malgré cela, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience notable, soutenue par un marché de l'emploi encore robuste et une demande intérieure relativement stable.

En Europe, la reprise amorcée l'année précédente s'est poursuivie à un rythme graduel. L'inflation y est demeurée mieux maîtrisée, et l'assouplissement progressif des politiques monétaires a offert un certain soutien à l'activité économique. La région doit toutefois composer avec plusieurs défis persistants, notamment une croissance structurellement faible et des tensions géopolitiques qui continuent d'alimenter l'incertitude.

À l'échelle mondiale, l'année 2025 a été caractérisée par un ralentissement de la croissance, alors que les tensions commerciales et les divergences entre politiques économiques nationales accentuaient la fragmentation des échanges. Les hausses tarifaires américaines ont pesé sur l'activité économique dans de nombreuses régions et compliqué les décisions d'investissement. Malgré ces vents contraires, l'économie mondiale a montré une certaine capacité d'adaptation, soutenue par une inflation mieux contrôlée dans plusieurs grandes économies et des politiques monétaires qui se sont graduellement alignées sur un cycle d'assouplissement.

TABLEAU 1 – RENDEMENTS EN 2025 DE CERTAINS INDICES DE MARCHÉS ET INDICATEURS



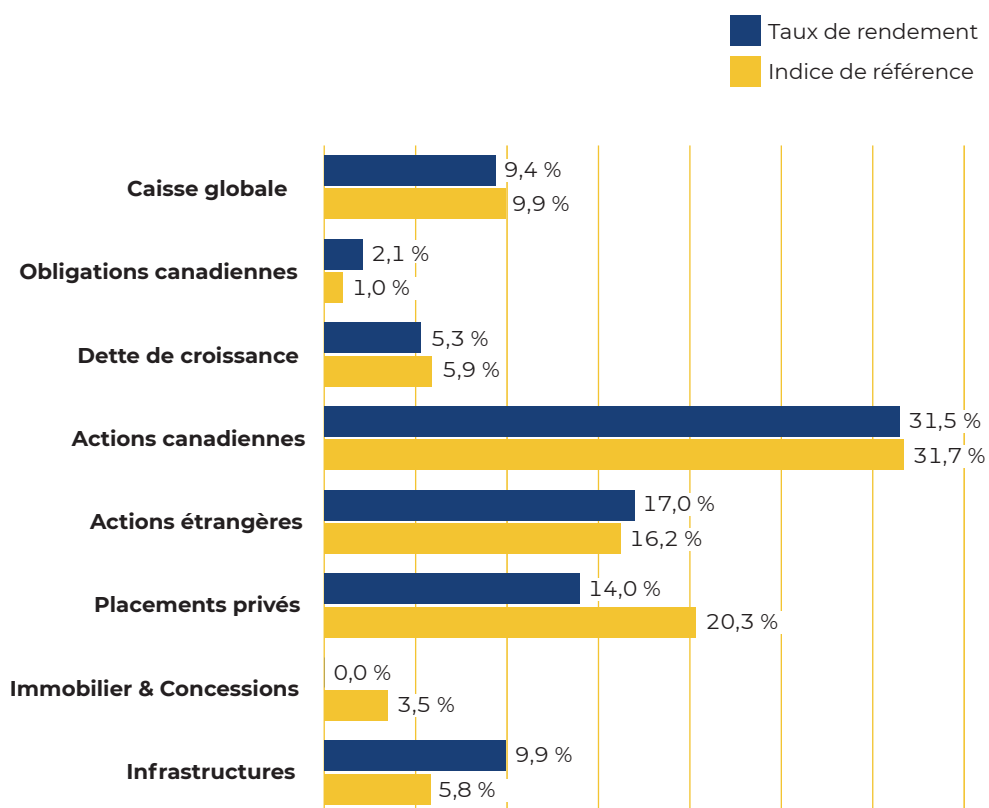
RENDEMENT 2025

Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par la Caisse globale a atteint 9,4%. Ce rendement est légèrement inférieur à celui du portefeuille de référence qui s'établit à 9,9%.

Cette sous-performance s'explique principalement par la valeur soustraite au niveau des portefeuilles Placements privés et Immobilier & Concessions.

La performance relative des portefeuilles Infrastructures, Obligations canadiennes et Actions étrangères a cependant permis de réduire l'écart par rapport au portefeuille de référence.

TABLEAU 2 – RENDEMENTS EN 2025 DE LA CAISSE GLOBALE ET DES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES LA COMPOSANT



RENDEMENT À LONG TERME

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2025, la Caisse globale affiche un rendement annualisé brut de 6,9%. Ce rendement est supérieur de 0,6% à celui du portefeuille de référence (6,3%) mais légèrement en deçà de l'objectif de valeur ajoutée (0,75%).

Pour la dernière période de dix ans, la Caisse globale affiche un rendement annualisé brut de 8,3% comparativement à 7,6% pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur ajoutée annualisée de 0,7%.

TABEAU 3 – PERFORMANCES DE LA CAISSE GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE

| Année | Rendement annuel (%) | Rendement brut annualisé (%) | | | | | | | | |
|-------------|----------------------|------------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans |
| 2025 | 9,38 | 12,22 | 11,02 | 6,93 | 8,22 | 8,35 | 8,91 | 7,97 | 8,24 | 8,28 |
| | 9,93 | 12,31 | 11,69 | 6,25 | 7,05 | 7,53 | 8,53 | 7,58 | 7,79 | 7,65 |
| 2024 | 15,15 | 11,85 | 6,12 | 7,93 | 8,14 | 8,84 | 7,77 | 8,10 | 8,15 | |
| | 14,74 | 12,58 | 5,05 | 6,35 | 7,06 | 8,30 | 7,25 | 7,52 | 7,40 | |
| 2023 | 8,65 | 1,88 | 5,63 | 6,46 | 7,62 | 6,59 | 7,13 | 7,31 | | |
| | 10,46 | 0,52 | 3,69 | 5,22 | 7,06 | 6,05 | 6,53 | 6,51 | | |
| 2022 | -4,47 | 4,15 | 5,73 | 7,36 | 6,18 | 6,88 | 7,12 | | | |
| | -8,52 | 0,46 | 3,53 | 6,22 | 5,19 | 5,89 | 5,96 | | | |
| 2021 | 13,55 | 11,24 | 11,62 | 9,02 | 9,31 | 9,18 | | | | |
| | 10,32 | 10,15 | 11,65 | 8,93 | 9,03 | 8,59 | | | | |
| 2020 | 8,97 | 10,67 | 7,55 | 8,27 | 8,33 | | | | | |
| | 9,98 | 12,32 | 8,48 | 8,71 | 8,25 | | | | | |
| 2019 | 12,39 | 6,85 | 8,04 | 8,17 | | | | | | |
| | 14,71 | 7,73 | 8,29 | 7,82 | | | | | | |
| 2018 | 1,58 | 5,93 | 6,80 | | | | | | | |
| | 1,18 | 5,22 | 5,62 | | | | | | | |
| 2017 | 10,47 | 9,51 | | | | | | | | |
| | 9,41 | 7,91 | | | | | | | | |
| 2016 | 8,56 | | | | | | | | | |
| | 6,42 | | | | | | | | | |

Caisse globale (gras)
Portefeuille de référence

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE L'ACTIF

L'actif net de la Caisse globale s'établissait à 6,9 G\$ au 31 décembre 2025, ce qui représente une augmentation de 445 M\$ par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique essentiellement par le rendement obtenu sur l'actif.

En 2025, les cotisations perçues ont totalisé 179 M\$ comparativement à des prestations versées totalisant 275 M\$. Ainsi, excluant le rendement net sur l'actif, la Caisse globale a fait face à des flux monétaires nets négatifs de l'ordre de 96 M\$.

TABLEAU 4 – ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE LA CAISSE GLOBALE (MILLIONS DE \$)

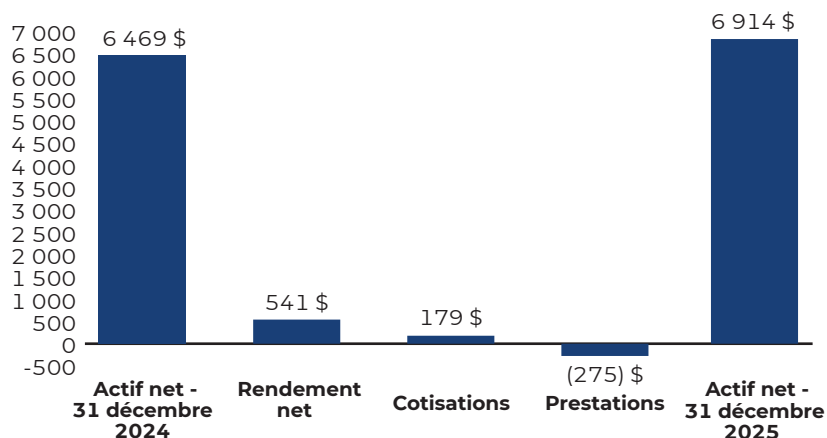
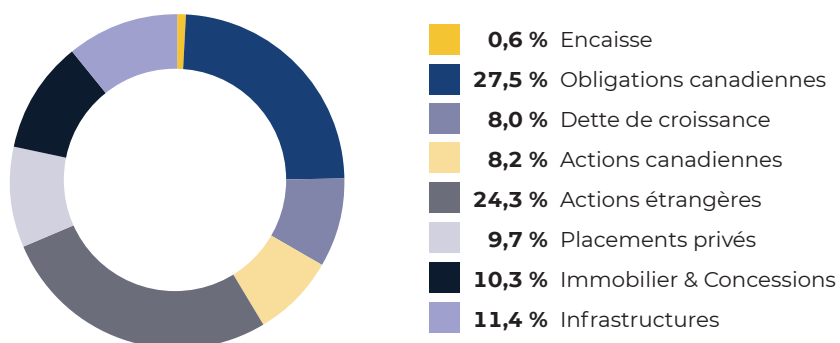


TABLEAU 5 – RÉPARTITION DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dans le contexte d'incertitude et de volatilité qui a caractérisé les marchés en 2025, la Caisse globale a maintenu, pour la majeure partie de l'exercice, un positionnement légèrement défensif axé sur les obligations canadiennes et l'encaisse. Cette déviation tactique a été graduellement réduite en cours d'année, menant à un positionnement généralement neutre à la fin de celle-ci. Globalement, ces décisions ont eu un léger effet défavorable sur la performance de la Caisse globale par rapport à son indice de référence.



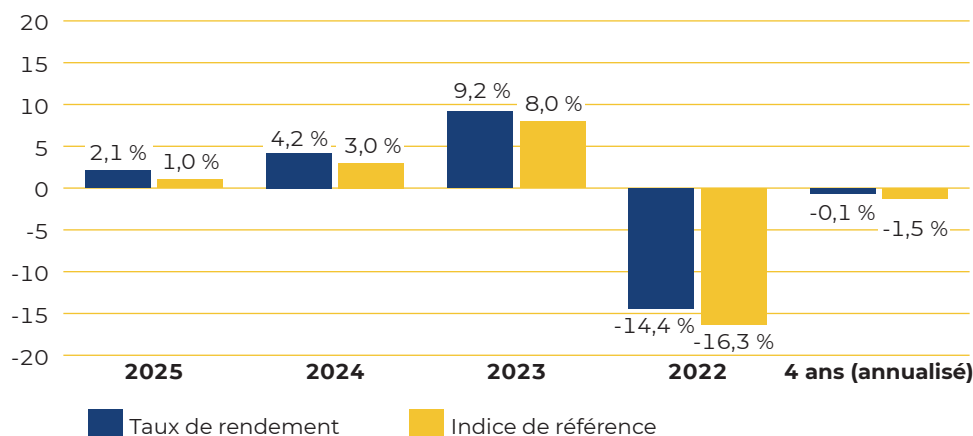
PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE¹

La plus récente Politique de placement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. À la suite d'une transition graduelle, le portefeuille de référence correspondra au portefeuille ultime illustré ci-dessous.

| Classe d'actifs | Cible au 31/12/25 | Cible ultime | Indice de référence |
|--------------------------|-------------------|----------------|---|
| Obligations canadiennes | 27,5 % | 25,0 % | 50,0 % FTSE Canada Univers + 50,0 % FTSE Canada Long Terme |
| Dette de croissance | 9,0 % | 10,0 % | FTSE Canada bons du Trésor 91 jours + 3,0 % |
| Actions canadiennes | 8,0 % | 7,0 % | S&P/TSX Composite plafonné – rendement total |
| Actions étrangères | 24,5 % | 21,0 % | MSCI Tous pays ex-Canada NDR (\$ CAD) |
| Placements privés | 9,0 % | 11,0 % | (20,0 % S&P/TSX Composite plafonné – rendement total + 80,0 % MSCI Monde NDR (\$ CAD)) + 1,5 % |
| Immobilier & Concessions | 11,0 % | 12,0 % | 20,0 % MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 50,0 % NCREIF US ODCE Fund (\$ CAD) + 30,0 % INREV European ODCE (\$CAD) |
| Infrastructures | 11,0 % | 14,0 % | IPC + 4,5 %, ajusté pour exposition aux devises (40 % USD/CAD, 10 % Euro/CAD) |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | |

1. Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actifs. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

OBLIGATIONS CANADIENNES



En 2025, le marché obligataire a été marqué par une volatilité élevée des taux d'intérêt, reflétant les incertitudes macroéconomiques persistantes, les tensions commerciales et l'évolution graduelle des politiques monétaires.

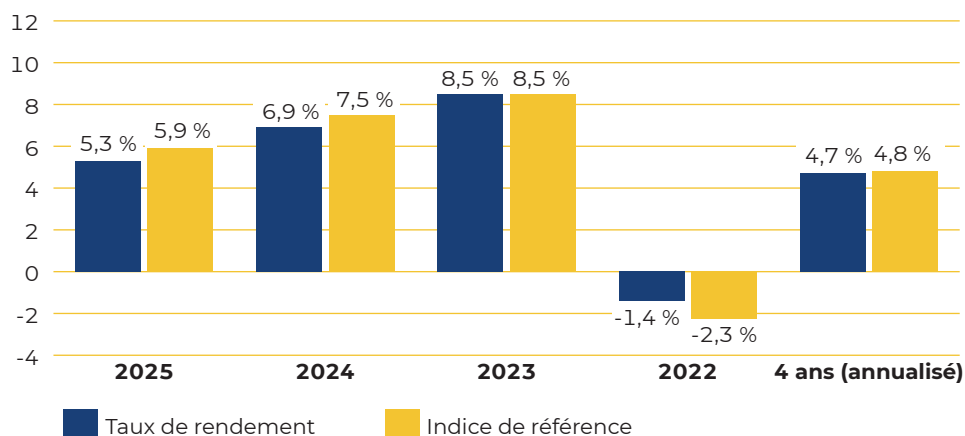
La Banque du Canada a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire afin de soutenir l'activité économique, tout en demeurant attentive aux risques inflationnistes. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a amorcé un cycle d'assouplissement plus tardif, dans un contexte d'inflation plus persistante et de résilience du marché de l'emploi.

La courbe des taux d'intérêt s'est progressivement redressée au cours de l'année, favorisant ainsi les obligations de plus courte durée. Les obligations corporatives ont pour leur part bénéficié du resserrement des écarts de crédit.

Le portefeuille Obligations canadiennes a continué de bien faire par rapport à son indice de référence avec une valeur ajoutée de 0,9% au cours de la dernière année et une valeur ajoutée annualisée de 1,4% pour la dernière période de quatre ans.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette surperformance en 2025, notamment la valeur ajoutée générée par les différents mandats composant le portefeuille, en particulier le mandat d'obligations à long terme. La surpondération structurelle des obligations de sociétés dans un contexte de resserrement des écarts de crédit a également été bénéfique.

DETTE DE CROISSANCE



Les activités de déploiement de capital au sein du portefeuille Dette de croissance se sont limitées en 2025 à une nouvelle allocation à une stratégie de crédit alternatif essentiellement constituée de titres de dette privée adossés à des actifs. Cette allocation s'inscrit dans le cadre du repositionnement du portefeuille Dette de croissance qui a été amorcé il y a quelque temps et qui est essentiellement complété aujourd'hui.

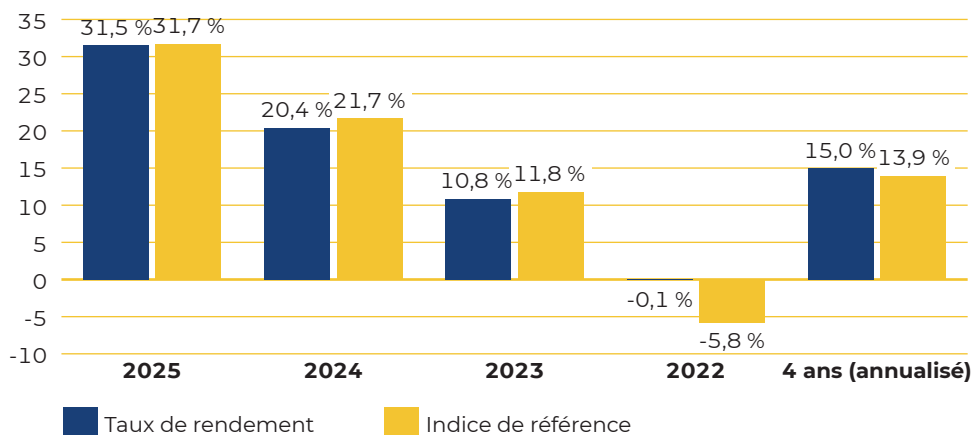
En 2025, le portefeuille a enregistré un rendement absolu de 5,3%, légèrement inférieur à celui de son indice de référence, lequel s'est établi à 5,9%. Cette performance est toutefois supérieure de 4,3% au rendement de l'indice de référence du portefeuille Obligations canadiennes¹.

À l'exception de certaines allocations résiduelles à des mandats de dette immobilière et de prêts directs actuellement en phase de liquidation, la majorité des mandats composant le portefeuille a affiché une performance satisfaisante.

Pour la dernière période de quatre ans, le portefeuille Dette de croissance a généré un rendement annualisé de 4,7%, comparativement à un rendement de 4,8% pour son indice de référence et un rendement de -1,5% pour celui du portefeuille Obligations canadiennes.

1. Le portefeuille Dette de croissance a été créé en 2019 afin de bonifier le rendement de la portion en titres à revenu fixe de la Caisse globale en investissant dans différents types de produits faiblement corrélés avec le marché obligataire canadien.

ACTIONS CANADIENNES

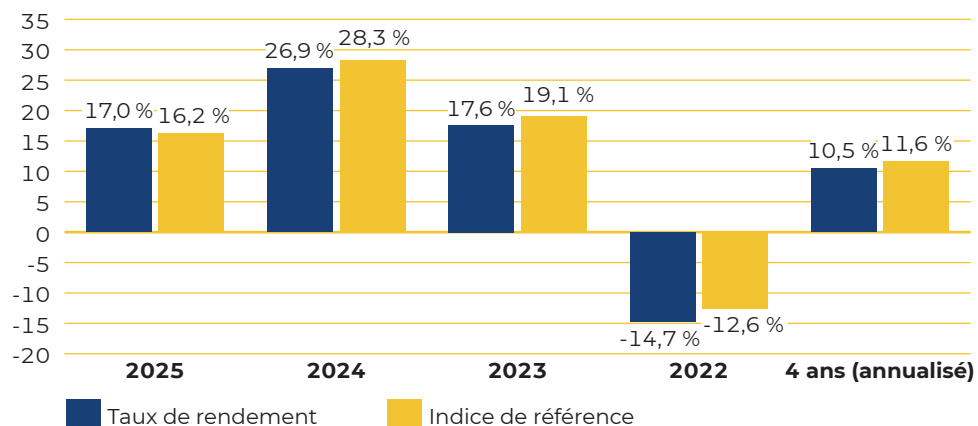


Le marché boursier canadien a généré un rendement exceptionnel de 31,7 % en 2025, porté par les secteurs des matériaux et financier qui représentent environ la moitié de l'indice. La flambée du prix de l'or, alimentée par l'incertitude géopolitique et la recherche de valeurs refuges, a directement profité aux sociétés minières canadiennes, en particulier les producteurs de métaux précieux. Le secteur financier a quant à lui bénéficié de l'assouplissement de la politique monétaire, de la résilience de la qualité du crédit et de la solidité financière des banques canadiennes.

En dépit d'une sous-pondération importante du sous-secteur des aurifères et du secteur financier, ainsi que d'une surpondération structurelle aux actions québécoises qui s'est avérée défavorable, le portefeuille Actions canadiennes a généré un rendement comparable à celui de son indice de référence au cours de la dernière année. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'une faible proportion de gestionnaires ont réussi à battre le marché en 2025, le gestionnaire médian ayant généré un rendement d'environ 25 %. La sélection de titres s'est avérée particulièrement judicieuse au niveau du mandat d'actions québécoises, ce qui a permis au gestionnaire de dégager une importante valeur ajoutée par rapport à son indice de référence.

Au cours de la dernière période de quatre ans, la performance du portefeuille Actions canadiennes est supérieure à celle de son indice de référence par 1,1 % en moyenne annuelle.

ACTIONS ÉTRANGÈRES



Après deux années de forte surperformance, le marché boursier américain a accusé un retard en 2025 par rapport aux principaux indices boursiers mondiaux. Cette situation a été accentuée, du point de vue d'un investisseur canadien, par l'effet de devises, puisque le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain, tout en se dépréciant face aux autres principales devises.

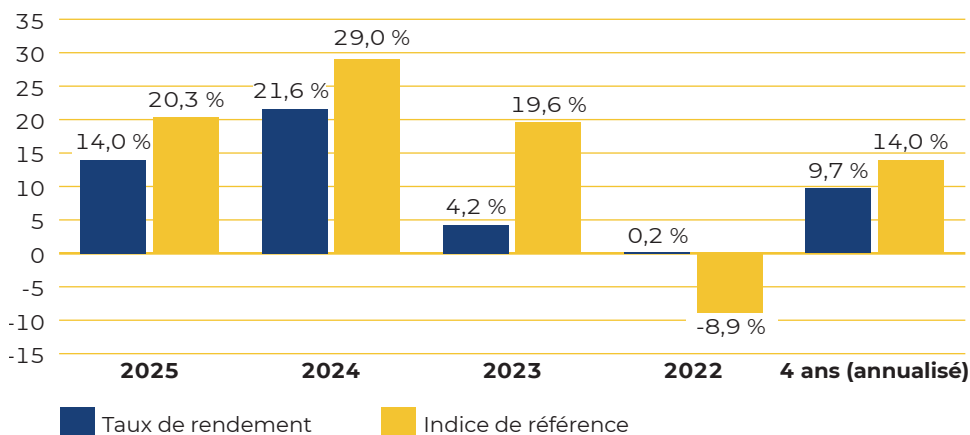
La forte concentration du marché américain dans les grandes entreprises technologiques, combinée à des incertitudes macroéconomiques et politiques, a pesé sur le sentiment des investisseurs à l'égard du marché américain et favorisé une rotation vers les marchés boursiers internationaux ainsi que certains marchés émergents.

La performance relative du portefeuille Actions étrangères a continué de s'améliorer en 2025 à la suite des changements apportés à sa structure au cours des dernières années. Après plusieurs années de sous-performance, le portefeuille a ainsi dégagé une valeur ajoutée de 0,8 % au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence.

Toutes les stratégies en portefeuille ont bien performé. Toutefois, la performance relative a été partiellement réduite par l'exposition structurelle à une stratégie défensive qui a fortement sous-performé l'indice de référence dans un contexte de marché haussier.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille Actions étrangères affichait une valeur soustraite annualisée de 1,1 % par rapport à son indice de référence pour la dernière période de quatre ans. Cette performance se classe malgré tout au 2^e rang quartile d'un univers de stratégies d'actions étrangères.

PLACEMENTS PRIVÉS



La reprise prudente du niveau d'activités sur le marché des placements privés s'est poursuivie en 2025, bien que la liquidité et le rythme de sorties sont demeurés inférieurs aux niveaux historiques.

Dans ce contexte, le marché secondaire s'est imposé comme un mécanisme clé de liquidité pour plusieurs investisseurs. Cette opportunité a été exploitée par l'entremise de nouveaux engagements pris dans un fonds de marchés secondaire, mais aussi dans une importante transaction de co-investissement par laquelle le vendeur souhaitait réduire sa surpondération en placements privés et accélérer les retours de capital de son portefeuille.

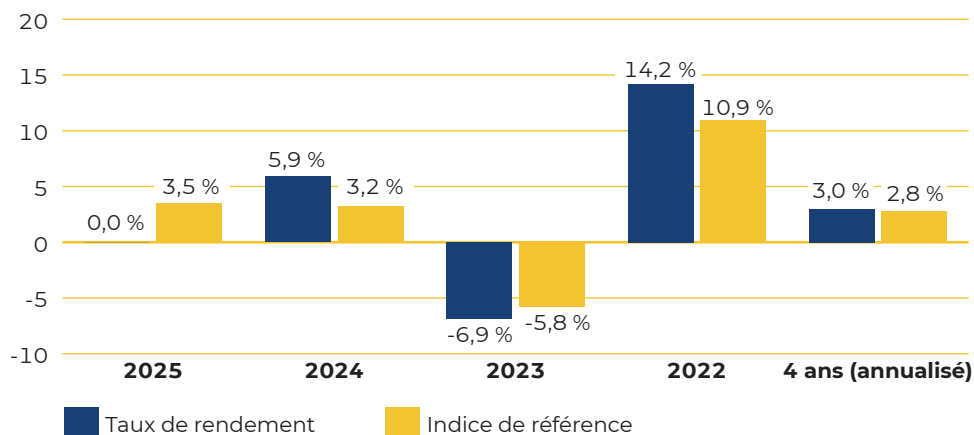
Plusieurs autres engagements ont également été pris afin de poursuivre le repositionnement du portefeuille Placements privés, en lien avec la liquidation progressive d'un mandat qui représentait auparavant une allocation substantielle.

Pour une troisième année consécutive et malgré une performance très satisfaisante, les placements privés ont sous-performé les rendements exceptionnels des marchés publics.

En 2025, le portefeuille Placements privés a généré un rendement de 14,0%, soutenu par une bonne performance de la majorité des stratégies en portefeuille. La contre-performance du mandat en processus de liquidation a cependant été coûteuse.

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2025, le portefeuille Placements privés a généré un rendement annualisé de 9,7%. Cette performance correspond à une valeur soustraite annualisée de 4,3% par rapport à l'indice de référence qui est composé d'indices de marchés boursiers publics et auquel une prime est ajoutée.

IMMOBILIER & CONCESSIONS



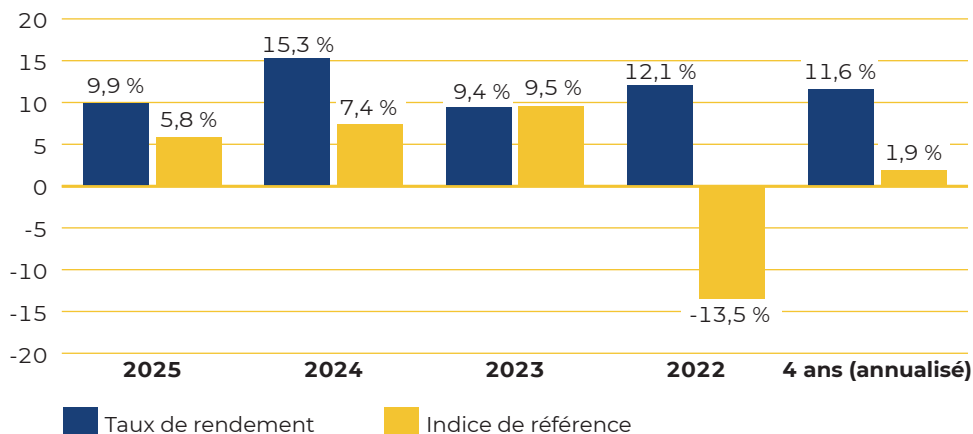
Après quelques années marquées par des performances plus difficiles, le marché de l'immobilier semble montrer des signes de stabilisation et les conditions propices à une reprise graduelle commencent à émerger. La baisse des valorisations, la hausse des coûts de remplacement, la contraction de l'offre et l'amélioration des conditions de crédit contribuent à un environnement plus favorable, bien que la reprise demeure inégale selon les secteurs.

En raison du contexte des dernières années et à la suite de la réduction de l'allocation cible à l'immobilier lors de la dernière révision de la Politique de placement, les activités de déploiement avaient considérablement ralenti. Celles-ci ont repris en fin d'année avec un nouvel engagement pris dans une stratégie opportuniste européenne et plusieurs autres projets sont présentement à l'étude.

Le portefeuille Immobilier & Concessions est majoritairement composé de stratégies immobilières et, dans une moindre mesure, de stratégies de concessions forestières et agricoles. En 2025, les performances des stratégies immobilières ont été variables, sans égard à leur profil de risque. Les stratégies de concessions ont, quant à elles, généré des rendements négatifs, ce qui a nui à la performance du portefeuille total qui a soustrait 3,5% à son indice de référence.

La performance annualisée du portefeuille Immobilier & Concessions est de 3,0% au cours de la dernière période de quatre ans, soit légèrement supérieure à celle de son indice de référence.

INFRASTRUCTURES



Le rôle défensif des actifs d'infrastructure au sein d'un portefeuille est recherché par les investisseurs à long terme qui apprécient la stabilité des flux monétaires ainsi que le potentiel de protection contre l'inflation. Le marché des infrastructures a continué de profiter en 2025 d'une demande soutenue et de la stabilisation progressive des taux d'intérêt.

Les activités de déploiement se sont poursuivies au sein du portefeuille Infrastructures au cours de la dernière année et les premières transactions de co-investissement ont été effectuées à la suite de la mise sur pied d'un programme de co-investissement visant à contrôler les frais de gestion totaux et bonifier la construction des différents portefeuilles de placements alternatifs.

Ces investissements dans une plateforme hydroélectrique indépendante et dans un spécialiste en logistique fournissant des solutions d'emballages réutilisables sont bien alignés avec les valeurs du Comité de retraite identifiées dans la Politique d'investissement durable.

Le portefeuille Infrastructures a généré un rendement de 9,9% en 2025, soit une valeur ajoutée de 4,1% par rapport à celui de son indice de référence.

Au cours de la dernière période de quatre ans, le portefeuille Infrastructures demeure l'un des plus performants avec une très faible volatilité et un rendement annualisé de 11,6%.

INVESTISSEMENT DURABLE

Le Comité de retraite croit qu'un processus d'investissement qui intègre des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ci-après « ESG ») permet d'assurer une meilleure gestion des risques et devrait influencer positivement les performances financières à long terme.

À cet effet, la Politique d'investissement durable vise à définir un cadre clair et souple permettant au Comité de retraite d'intégrer les considérations liées à l'investissement durable à sa gestion des actifs en tenant compte de sa responsabilité fiduciaire, du contexte du RRUQ et des marchés dans lesquels il investit. Dans son application, le Comité de retraite souhaite, dans la mesure du possible, encourager la recherche, l'innovation, l'éducation de qualité et l'économie locale.

En s'inspirant des objectifs de développement durable de l'ONU, le Comité de retraite a identifié quatre principales valeurs qu'il désire prioriser :



Mitiger les risques en lien avec les changements climatiques dans le cadre de la gestion des portefeuilles



Favoriser une transition énergétique juste et ordonnée par une saine gestion des risques



Encourager une production durable et responsable pour les entreprises et actifs détenus en portefeuille, et ce, dans les procédés, dans l'utilisation des ressources et dans la durabilité du produit final



Encourager l'adoption de politiques et des meilleures pratiques au niveau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion autant dans les conseils d'administration, les exécutifs que dans la force de travail

Afin de mettre ces valeurs en application, le Comité de retraite a retenu différentes approches qui sont définies ci-dessous.



REDDITION DE COMPTES

Le Comité de retraite privilégie la reddition de comptes comme outil de sensibilisation et levier d'action afin d'obtenir de l'information sur l'application de ses orientations en matière d'investissement durable.

Un premier questionnaire détaillé a été envoyé en 2025 à tous les gestionnaires utilisés par le RRUQ afin de mieux comprendre de quelle façon les facteurs ESG sont intégrés à leur processus d'investissement et clarifier leur niveau d'engagement envers l'investissement durable. Les informations ainsi obtenues sont notamment utilisées dans le cadre du suivi et de l'évaluation des gestionnaires utilisés par le RRUQ.

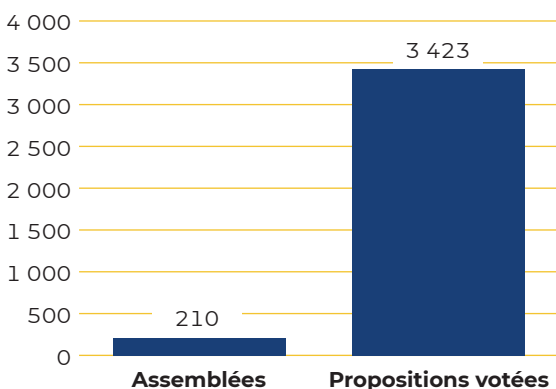


DROITS DE VOTE

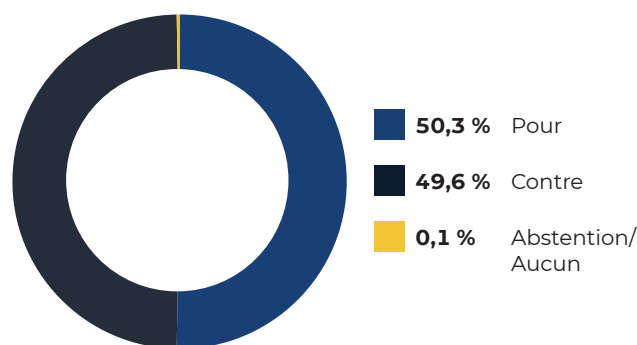
Le Comité de retraite désire exercer ses droits de vote afin de favoriser les pratiques de bonne gouvernance, obtenir davantage de divulgation et de transparence et améliorer les processus ayant un impact positif à long terme relativement aux facteurs ESG. Cette tâche est confiée à un fournisseur de services externe dont la politique d'exercice des droits de vote est révisée annuellement par le Comité de placement afin de s'assurer qu'elle demeure représentative et alignée avec les convictions et valeurs du Comité de retraite.

Un sommaire des droits de vote exercés en 2025 est présenté ci-dessous.

DROITS DE VOTE 2025



VOTES ENREGISTRÉS





ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Le processus d'engagement actionnarial vise à engager des discussions de façon ponctuelle, sur des enjeux ESG spécifiques, avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille dans le but de favoriser l'adoption de pratiques durables. Au cours de la dernière année, le Comité de retraite a procédé à l'embauche d'un fournisseur de services d'engagement actionnarial dont les thèmes prioritaires d'intervention sont bien alignés avec ses convictions et valeurs. L'approche préconisée s'appuie sur le principe de double matérialité, c'est-à-dire qui considère les impacts financiers des enjeux ESG sur les entreprises, mais également l'impact des pratiques des entreprises sur la société et l'environnement.



SÉLECTION ET SUIVI DE GESTIONNAIRES

Le Comité de retraite a délégué au Comité de placement le pouvoir de donner ou retirer un mandat à un gestionnaire de portefeuille et d'autoriser les stratégies de placement. L'analyse de l'intégration des facteurs ESG constitue un critère formel dans le cadre de la sélection de gestionnaires et du suivi de ceux-ci. Le Comité de retraite privilégie une intégration significative des facteurs ESG dans le processus d'investissement des gestionnaires et le Comité de placement a développé, en 2025, un outil lui permettant d'évaluer le niveau d'engagement de ses gestionnaires envers l'investissement durable, mais également le niveau d'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement des stratégies utilisées.



INVESTISSEMENTS D'IMPACT ET THÉMATIQUES

Sans qu'ils ne soient nécessairement priorisés par le Comité de retraite, des investissements d'impact ou thématiques peuvent être effectués s'ils ont un lien avec ses convictions et valeurs, qu'ils présentent un profil rendement/risque attrayant et qu'ils respectent le principe de responsabilité fiduciaire.

À titre d'exemples, le Comité de placement a approuvé récemment les investissements suivants :

- Stratégie immobilière européenne dont l'objectif premier consiste à transformer des bâtiments obsolètes en propriétés modernes répondant à des normes environnementales élevées;
- Stratégie mondiale en infrastructures mettant l'accent sur l'énergie propre et l'efficacité des ressources et visant à investir dans des entreprises facilitant la transition vers une économie à faible émission de carbone;
- Co-investissements en énergie renouvelable (plateforme hydroélectrique indépendante) et dans un spécialiste en logistique fournissant des solutions d'emballages réutilisables.



DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

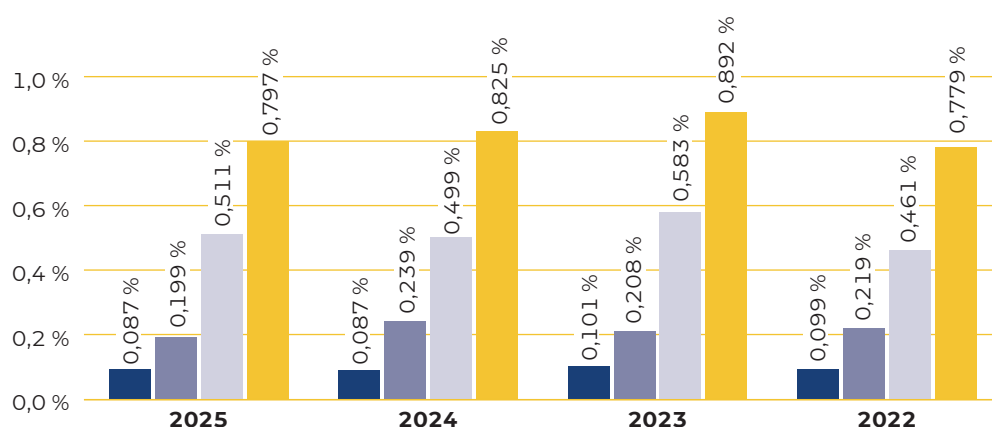
Le processus de dialogue vise à engager des discussions fréquentes avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille à propos de leur plan stratégique et de leurs orientations afin de bien saisir de quelle façon leurs décisions quotidiennes favorisent un développement durable. Le Comité de retraite ne souhaite pas engager directement le dialogue avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille, cependant, il encourage ses gestionnaires à le faire.

Les orientations figurant dans la Politique d'investissement durable font partie d'un processus en constante évolution et le Comité de retraite a l'intention de les revoir périodiquement, tout comme la portée de celles-ci sur les investissements du RRUQ.

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Frais d'administration | 6 709 364 | 6 334 659 | 6 357 342 | 5 932 488 |
| Frais de gestion - placements traditionnels | 13 766 550 | 15 466 150 | 11 847 085 | 11 701 728 |
| Frais de gestion - placements alternatifs | 35 338 910 | 32 308 848 | 33 149 793 | 24 667 872 |
| Revenus de prêt de titres | (706 257) | (732 212) | (582 417) | (655 418) |
| Frais totaux d'administration et de gestion | 55 108 567 | 53 377 445 | 50 771 803 | 41 646 670 |
| Actif net de fin | 6 914 000 000 | 6 469 000 000 | 5 692 000 000 | 5 347 000 000 |
| % Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre | 0,087% | 0,087% | 0,101% | 0,099% |
| % Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre | 0,199% | 0,239% | 0,208% | 0,219% |
| % Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre | 0,511% | 0,499% | 0,583% | 0,461% |
| % Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre | 0,797% | 0,825% | 0,892% | 0,779% |



- % Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre
- % Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

54

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers

59

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

55

Rapport de l'auditeur indépendant

60

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

58

État de la situation financière au 31 décembre 2025

61

Notes complémentaires

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons de l'organisation.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le Comité de retraite a mandaté le Comité d'audit. Celui-ci se compose de six membres ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs travaux respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a revu les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

L'évaluation actuarielle des obligations aux titres des prestations de retraite a été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 décembre 2024 par le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée.

Les auditeurs externes du Régime, Deloitte, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Eric Fortier
Directeur général

Sébastien Naud
Directeur des placements, du contrôle
et de la comptabilité

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2025, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCRR).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 1^{er} mai 2025.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de retraite. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Comité de retraite est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCRR, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 30 avril 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130560

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

| | 2025 | 2024 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Placements <i>[note 4]</i> | | |
| Effets commerciaux | 93 594 | 61 904 |
| Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i> | 1 825 779 | 1 493 616 |
| Dettes de croissance <i>[note 4b]</i> | 412 753 | 373 538 |
| Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i> | 1 306 847 | 1 348 019 |
| Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i> | 904 457 | 883 342 |
| Fonds hypothécaires | 20 878 | 19 882 |
| Placements privés <i>[note 4e]</i> | 1 765 790 | 1 684 022 |
| Placements immobiliers | 554 968 | 524 937 |
| Encaisse détenue à des fins de placements | 23 113 | 39 961 |
| | 6 908 179 | 6 429 221 |
| Créances | | |
| Cotisations à recevoir des membres | 7 702 | 10 043 |
| Cotisations à recevoir des employeurs | 7 627 | 30 462 |
| Revenus de placements à recevoir | 9 891 | 9 352 |
| Transactions sur les placements en voie de règlement | 13 156 | 18 852 |
| Autres créances à recevoir | 1 879 | 2 073 |
| | 40 255 | 70 782 |
| Immobilisations corporelles et autres actifs | 347 | 353 |
| Encaisse | 22 296 | 21 749 |
| | 22 643 | 22 102 |
| | 6 971 077 | 6 522 105 |
| Passif | | |
| Transactions sur les placements en voie de règlement | 45 635 | 40 667 |
| Charges à payer | 8 656 | 9 701 |
| Prestations de cessation de service à payer | 2 948 | 2 889 |
| | 57 239 | 53 257 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 6 913 838 | 6 468 848 |
| Obligations au titre des prestations de retraite | 6 201 869 | 5 961 375 |
| Surplus | 711 969 | 507 473 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Engagements *[note 11]*

Lu et approuvé,

Martin Hudon, Président du Comité de retraite

Eric Fortier, Directeur général

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

| | 2025 | 2024 |
|---|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice | 6 468 848 | 5 691 679 |
| Activités de placements | | |
| Revenus de placements <i>[note 7]</i> | 383 040 | 364 685 |
| Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i> | 213 617 | 487 318 |
| | 596 657 | 852 003 |
| Frais de gestion | (48 503) | (47 203) |
| Honoraires du fiduciaire | (603) | (572) |
| Frais de transactions | (171) | (263) |
| Autres | (153) | (256) |
| | 547 227 | 803 709 |
| Activités d'administration du Règlement | | |
| Cotisations | | |
| Cotisations des membres <i>[note 8]</i> | 85 474 | 85 106 |
| Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i> | 83 755 | 114 049 |
| Compensation pour retraite anticipée | 2 824 | 2 823 |
| Transferts d'autres régimes | 7 175 | 39 132 |
| | 179 228 | 241 110 |
| Autres revenus | 11 | 11 |
| | 179 239 | 241 121 |
| Prestations | | |
| Prestations de retraite | (255 510) | (241 605) |
| Prestations de cessation de service | (14 664) | (12 641) |
| Transferts à d'autres régimes | (4 593) | (7 080) |
| | (274 767) | (261 326) |
| | (95 528) | (20 205) |
| Activités d'administration générale <i>[note 9]</i> | (6 709) | (6 335) |
| Augmentation nette | 444 990 | 777 169 |
| Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice | 6 913 838 | 6 468 848 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

| | 2025 | 2024 |
|---|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde des obligations au début de l'exercice | 5 961 375 | 5 366 042 |
| Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de : | | |
| Modifications des hypothèses actuarielles <i>[note 6]</i> | — | 140 754 |
| Intérêts cumulés sur les prestations | 327 841 | 295 898 |
| Prestations constituées | 180 234 | 153 105 |
| Prestations versées, nettes des transferts | (267 581) | (222 183) |
| Modifications au régime à la fin de l'exercice <i>[note 1]</i> | — | 227 759 |
| | 240 494 | 595 333 |
| Solde des obligations à la fin de l'exercice | 6 201 869 | 5 961 375 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Mon régime », élément « Règlement du RRUQ ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le Règlement du Régime (ci-après, désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* (Loi RCR).

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la Politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ au www.rruq.ca, dans la section « L'organisation », élément « Politique de financement ».

Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente viagère créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint un montant forfaitaire peut être versé conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
 - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime;
 - ii) si le membre a accumulé dix années ou plus de service à son décès, une rente viagère égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du Règlement du Régime, un membre a le droit de recevoir une rente différée égale à la rente créditée à la date de son départ, augmentée au moment de la retraite de la rente additionnelle constituée par les cotisations excédentaires calculées en vertu de la Loi RCR s'il en est. Un membre qui quitte le service de l'Université alors qu'il est âgé de moins de 55 ans peut également demander de remplacer cette rente par le transfert d'un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires. À compter du 1^{er} janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté en proportion du degré de solvabilité du Régime jusqu'à concurrence de 100 %.

Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %. De plus, ces rentes ont été indexées ponctuellement en application des modalités particulières prévues à l'appendice III du Règlement du Régime. Nonobstant ce qui précède, à compter du 31 décembre 2024, ces rentes sont indexées après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour les rentes pourvues par les cotisations excédentaires ou provenant des cotisations volontaires, pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme, ou pour certains rachats de service ou compensation de la rente pour retraite anticipée.

Une clause d'indexation partielle s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

Cotisations

En vertu du Règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 9,63 % en 2025 [9,65 % en 2024].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3) Principales méthodes comptables

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la Politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaires indépendants Mercer et correspond à une extrapolation de l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2024, qui a été enregistrée auprès des autorités le 27 juin 2025.

Au 31 décembre 2024, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2024.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime, mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Autres instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers, créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence, à la juste valeur. Le Régime évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

vii) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ».

viii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

ix) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

x) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

xi) Remboursements

Les montants à rembourser à la suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xii) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

xiii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiv) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xv) Impôt sur le revenu

Le Régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

xvi) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés à leur valeur nominale, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les dettes de croissance sont composées de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des placements privés et des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces placements privés et de ces sociétés en commandite sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;

4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un « Énoncé de la Politique de placement » qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour sécuriser le versement des prestations promises à long terme. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 3 349 718 \$ [2 966 087 \$ en 2024] et est composé de l'encaisse, des effets commerciaux, des obligations et fonds d'obligations, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2025, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 10,70 % ou 663 447 \$ [10,70 % ou 637 720 \$ en 2024] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14,09 % ou 873 957 \$ [14,09 % ou 840 067 \$ en 2024] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 8,09 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 214 739 \$ [7,53 % soit environ 174 288 \$ en 2024].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,75 % au 31 décembre 2025 [3,81 % au 31 décembre 2024].

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des actions et des fonds d'actions fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un certain appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4a) Obligations et fonds d'obligations [26,4 % de l'actif net, 23,1 % de l'actif net en 2024]

| | 2025 | | 2024 | |
|---|------------------|------------------|-----------|--------------|
| | Coût | Juste valeur | Coût | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Obligations et fonds d'obligations canadiennes | 2 354 274 | 2 224 420 | 2 003 247 | 1 921 671 |
| Fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme » | (399 929) | (398 641) | (423 380) | (428 055) |
| | 1 954 345 | 1 825 779 | 1 579 867 | 1 493 616 |

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [32,2 % de l'actif net, 29,7 % de l'actif net en 2024]

| | 2025 | | | | 2024 | |
|------------------------------------|--|-------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------|
| | FTSE TMX Canada (55 %) univers (45 %) long terme | % de la catégorie | Obligations | Fonds d'obligations | Juste valeur | Juste valeur |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fédérales | 32,3 | 17,1% | 263 718 | 115 737 | 379 455 | 286 790 |
| Provinciales et garanties | 42,1 | 40,8% | 600 462 | 307 622 | 908 084 | 771 502 |
| Municipales | 2,3 | 0,5% | 3 345 | 7 022 | 10 367 | 7 964 |
| Sociétés | 23,3 | 40,8% | 201 117 | 707 713 | 908 830 | 878 744 |
| Encaisse nette et produits dérivés | - | 0,8% | - | 17 684 | 17 684 | (23 329) |
| | 100,0 | 100,0% | 1 068 642 | 1 155 778 | 2 224 420 | 1 921 671 |

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

| | De 0 à 5 ans | | De 5 à 10 ans | | 10 ans et plus | | Total | |
|---------------------------|----------------|---------|----------------|---------|----------------|---------|------------------|---------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fédérales | 39 069 | 68 691 | 185 598 | 115 963 | 39 051 | 13 235 | 263 718 | 197 889 |
| Provinciales et garanties | 515 | 2 771 | 19 882 | 55 477 | 580 065 | 446 073 | 600 462 | 504 321 |
| Municipales | - | - | - | - | 3 345 | 4 033 | 3 345 | 4 033 |
| Sociétés | 77 936 | 123 008 | 60 756 | 2 591 | 62 425 | 61 948 | 201 117 | 187 547 |
| | 117 520 | 194 470 | 266 236 | 174 031 | 684 886 | 525 289 | 1 068 642 | 893 790 |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

| | De 0 à 5 ans | | De 5 à 10 ans | | 10 ans et plus | | Total | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fédérales | (46 493) | 15 242 | 173 888 | 103 760 | (11 658) | (30 101) | 115 737 | 88 901 |
| Provinciales et garanties | 2 805 | 6 424 | 199 574 | 163 754 | 105 243 | 97 003 | 307 622 | 267 181 |
| Municipales | 16 | 228 | 3 324 | 1 367 | 3 682 | 2 336 | 7 022 | 3 931 |
| Sociétés | 395 102 | 444 485 | 148 320 | 87 556 | 164 291 | 159 156 | 707 713 | 691 197 |
| Encaisse nette et produits dérivés | 17 684 | (23 329) | - | - | - | - | 17 684 | (23 329) |
| | 369 114 | 443 050 | 525 106 | 356 437 | 261 558 | 228 394 | 1 155 778 | 1 027 881 |

4b) Dettes de croissance [6,0 % de l'actif net, 5,8 % de l'actif net en 2024]

| | 2025 | | 2024 | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Coût | Juste valeur | Coût | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fonds d'obligations corporatives | 51 384 | 52 848 | 48 394 | 50 645 |
| Fonds d'obligations étrangères | 15 600 | 26 850 | 35 113 | 54 310 |
| Prêts hypothécaires | 118 | 118 | 474 | 474 |
| Prêts directs | 104 327 | 104 509 | 48 215 | 52 679 |
| Dettes d'infrastructures | 106 342 | 108 448 | 72 227 | 79 163 |
| Multi-crédit | 67 582 | 72 493 | 67 583 | 76 851 |
| Dettes mezzanine | 16 668 | 13 223 | 16 781 | 14 213 |
| Dettes en détresse | 44 411 | 34 264 | 44 410 | 45 203 |
| | 406 432 | 412 753 | 333 197 | 373 538 |

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4b.i) Fonds d'obligations étrangères [0,4 % de l'actif net, 0,8 % de l'actif net 2024]

| | 2025 | | 2024 |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | % de la catégorie | Juste valeur \$ | Juste valeur \$ |
| Obligations | | | |
| Amérique latine et Caraïbes | | | |
| Mexique | 6,90% | 1 845 | 2 449 |
| Peru | 5,30% | 1 418 | 1 705 |
| Autres pays | 22,50% | 6 032 | 11 026 |
| Europe | | | |
| Autres pays | 7,70% | 2 068 | 7 951 |
| Pacifique/Asie | | | |
| Indonésie | 7,00% | 1 893 | 2 216 |
| Malésie | 6,90% | 1 842 | 3 568 |
| Autres pays | 12,50% | 3 364 | 9 455 |
| Afrique/Proche et Moyen-Orient | | | |
| Afrique du sud | 5,90% | 1 587 | 4 975 |
| Turquie | 6,10% | 1 635 | 2 525 |
| Autres pays | 14,20% | 3 815 | 7 441 |
| Encaisse | | | |
| États-Unis | 5,00% | 1 351 | 999 |
| | 100,00% | 26 850 | 54 310 |

4c) Actions et fonds d'actions [18,9 % de l'actif net, 20,8 % de l'actif net en 2024]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

| | 2025 | | 2024 | |
|---------------------------------------|----------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| | Coût \$ | Juste valeur \$ | Coût \$ | Juste valeur \$ |
| Actions canadiennes | 328 665 | 545 350 | 330 739 | 489 218 |
| Actions et fonds d'actions étrangères | 565 385 | 761 497 | 702 414 | 858 801 |
| | 894 050 | 1 306 847 | 1 033 153 | 1 348 019 |

Tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions canadiennes aurait un effet de 27 268 \$ [24 461 \$ en 2024] alors que tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions et fond d'actions étrangères aurait un effet de 38 075 \$ [42 940 \$ en 2024] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4c.i) Actions canadiennes [7,9 % de l'actif net, 7,6 % de l'actif net en 2024]

| | 2025 | | | 2024 |
|---------------------------------|---------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | S&P/TSX | % de la catégorie | Juste valeur \$ | Juste valeur \$ |
| Services financiers | 33,0% | 23,1% | 125 661 | 101 535 |
| Énergie | 14,8% | 4,6% | 25 067 | 25 051 |
| Produits industriels | 10,5% | 20,1% | 109 205 | 106 375 |
| Consommation discrétionnaire | 3,3% | 12,8% | 69 865 | 54 820 |
| Matières premières | 18,1% | 13,8% | 75 503 | 72 005 |
| Consommation – produits de base | 3,4% | 8,7% | 47 581 | 46 226 |
| Services de télécommunications | 2,0% | 8,7% | 47 328 | 36 493 |
| Technologies de l'information | 9,7% | 5,1% | 28 057 | 26 634 |
| Immobiliers | 1,5% | 1,7% | 9 302 | 7 280 |
| Services publics | 3,4% | 1,3% | 7 165 | 12 181 |
| Soins de santé | 0,3% | 0,1% | 616 | 618 |
| | 100,0% | 100,0% | 545 350 | 489 218 |

4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [11,0 % de l'actif net, 13,3 % de l'actif net en 2024]

| | 2025 | | | 2024 |
|--------------------------------|-------------------|---------------|-----------------------|--------------------|
| | % de la catégorie | Actions \$ | Fonds d'actions \$ | Juste valeur \$ |
| Amérique | | | | |
| États-Unis | 26,3% | - | 200 118 | 200 118 |
| Autres pays | 4,0% | - | 30 418 | 30 418 |
| Europe | | | | |
| Royaume-Uni | 7,0% | 43 018 | 10 318 | 53 336 |
| Suisse | 4,9% | 31 157 | 6 268 | 37 425 |
| Autres pays | 19,5% | 125 122 | 23 268 | 148 390 |
| Pacifique/Asie | | | | |
| Chine | 7,1% | - | 54 377 | 54 377 |
| Japon | 12,3% | 69 465 | 23 872 | 93 337 |
| Autres pays | 17,2% | 29 110 | 102 063 | 131 173 |
| Afrique/Proche et Moyen-Orient | | | | |
| Autres pays | 1,7% | - | 12 923 | 12 923 |
| | 100,0% | 297 872 | 463 625 | 761 497 |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme - S&P 500 [13,1 % de l'actif net, 13,7 % de l'actif net en 2024]

Le Régime détient, au 31 décembre 2025, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite SOFR pour une juste valeur de 903 691 \$ [881 424 \$ en 2024] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

| | 2025 | | | 2024 | | |
|-------------------------------------|-------------------|---------|--------------|-------------------|---------|--------------|
| | % de la catégorie | Coût | Juste valeur | % de la catégorie | Coût | Juste valeur |
| | | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| Encaisse nette et dépôts sur marges | (0,7%) | 26 987 | (6 593) | (0,2%) | 30 235 | (1 313) |
| Effets commerciaux | 25,2% | 227 777 | 227 777 | 22,9% | 202 497 | 202 497 |
| Fonds hypothécaires | 31,4% | 280 974 | 284 632 | 28,8% | 250 426 | 254 103 |
| Fonds d'obligations canadiennes | 44,1% | 399 929 | 398 641 | 48,5% | 423 380 | 428 055 |
| | 100,0% | 935 667 | 904 457 | 100,0% | 906 538 | 883 342 |

4e) Placements privés [25,5 % de l'actif net, 26,0 % de l'actif net en 2024]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

| | 2025 | | | | 2024 | | | |
|---------------------------------|----------------|------------------|-----------|--------------|----------------|------------------|-----------|--------------|
| | Capital engagé | Capital souscrit | Coût | Juste valeur | Capital engagé | Capital souscrit | Coût | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Sociétés et fonds canadiens | 480 965 | 470 415 | 300 746 | 452 661 | 478 273 | 467 432 | 356 429 | 576 496 |
| Sociétés et fonds étrangers | 1 400 808 | 613 718 | 508 663 | 600 030 | 1 122 524 | 483 566 | 372 255 | 437 005 |
| Sociétés en propriété exclusive | - | - | 482 074 | 713 099 | - | - | 467 419 | 670 521 |
| | 1 881 773 | 1 084 133 | 1 291 483 | 1 765 790 | 1 600 797 | 950 998 | 1 196 103 | 1 684 022 |

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [10,3 % de l'actif net, 10,4 % de l'actif net en 2024]

| | 2025 | | 2024 | |
|------------------------|----------------|----------------|---------|--------------|
| | Coût | Juste valeur | Coût | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 6714919 Canada limitée | 32 | 751 | 31 | 1 230 |
| 6982620 Canada inc. | 32 | 11 589 | 31 | 17 128 |
| 4491149 Canada inc. | 15 | 1 410 | 14 | 2 277 |
| 7506317 Canada inc. | 14 912 | 44 150 | 20 082 | 51 776 |
| 8216339 Canada inc. | 33 063 | 66 971 | 37 220 | 67 172 |
| 9112553 Canada inc. | 8 028 | 31 352 | 20 227 | 44 400 |
| 9294040 Canada inc. | - | - | 26 | 43 |
| 9655506 Canada inc. | 411 863 | 544 589 | 389 754 | 486 722 |
| 14333225 Canada inc. | 14 129 | 12 287 | 34 | (227) |
| | 482 074 | 713 099 | 467 419 | 670 521 |

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

| | 2025 | 2024 |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Juste valeur totale | Juste valeur totale |
| | \$ | \$ |
| Devises [5 plus importantes] | | |
| Dollar américain | 2 110 111 | 2 124 569 |
| Dollar australien | 93 928 | 104 750 |
| Euro | 469 410 | 437 753 |
| Livre sterling | 142 184 | 161 510 |
| Yen | 115 485 | 116 721 |
| Autres devises (14) | 363 167 | 337 423 |
| | 3 294 285 | 3 282 726 |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4f) Placements libellés en devises étrangères [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2025.

| Devise | Échéance | 2025 | | | 2024 | | |
|--------|----------|----------|--------|----------------|----------|--------|---------------|
| | | Nominale | Taux | Juste valeur | Nominale | Taux | Juste valeur |
| | | | | \$ | | | \$ |
| USD | janv-26 | 321 000 | 1,3925 | (7 067) | 374 000 | 1,4046 | 12 424 |
| USD | mars-26 | (33 966) | 1,3710 | 159 | (45 587) | 1,4081 | (1 212) |
| USD | mai-26 | (11 635) | 1,3874 | 281 | (8 401) | 1,3902 | (383) |
| USD | | | | | (2 855) | 1,4126 | (66) |
| USD | | | | | 6 656 | 1,4200 | 105 |
| USD | | | | | 4 600 | 1,4199 | 73 |
| USD | | | | | (469) | 1,3979 | (17) |
| USD | | | | | (17 680) | 1,4135 | (368) |
| USD | | | | | 11 168 | 1,4180 | 182 |
| USD | | | | | 6 981 | 1,4181 | 113 |
| USD | | | | | (3 465) | 1,3990 | (124) |
| USD | | | | | (3 500) | 1,4002 | (121) |
| USD | | | | | (900) | 1,4019 | (30) |
| USD | | | | | 600 | 1,4322 | 2 |
| JPY | | | | | 2 | 0,0092 | - |
| | | | | <u>(6 627)</u> | | | <u>10 578</u> |

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

| Devises | 2025 | 2024 |
|-------------------|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Dollar américain | 124 719 | 128 795 |
| Dollar australien | 4 696 | 5 238 |
| Euro | 23 471 | 21 888 |
| Livre sterling | 7 109 | 8 076 |
| Yen | 5 774 | 5 836 |
| Autres devises | 18 158 | 16 871 |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

| | 2025 | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs | | | | |
| Effets commerciaux | - | 93 594 | - | 93 594 |
| Obligations et fonds d'obligations | - | 1 825 779 | - | 1 825 779 |
| Dettes de croissance | - | 79 816 | 332 937 | 412 753 |
| Actions et fonds d'actions | 1 306 847 | - | - | 1 306 847 |
| Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme | - | 904 457 | - | 904 457 |
| Fonds et prêts hypothécaires | - | 20 878 | - | 20 878 |
| Placements privés | - | - | 1 765 790 | 1 765 790 |
| Placements immobiliers | - | - | 554 968 | 554 968 |
| Encaisse détenue à des fins de placements | - | 23 113 | - | 23 113 |
| | 1 306 847 | 2 947 637 | 2 653 695 | 6 908 179 |
| | 18,9% | 42,7% | 38,4% | 100,0% |
| | 2024 | | | |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs | | | | |
| Effets commerciaux | - | 61 904 | - | 61 904 |
| Obligations et fonds d'obligations | - | 1 493 616 | - | 1 493 616 |
| Dettes de croissance | - | 105 429 | 268 109 | 373 538 |
| Actions et fonds d'actions | 1 348 019 | - | - | 1 348 019 |
| Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme | - | 883 342 | - | 883 342 |
| Fonds et prêts hypothécaires | - | 19 882 | - | 19 882 |
| Placements privés | - | - | 1 684 022 | 1 684 022 |
| Placements immobiliers | - | - | 524 937 | 524 937 |
| Encaisse détenue à des fins de placements | - | 39 961 | - | 39 961 |
| | 1 348 019 | 2 604 134 | 2 477 068 | 6 429 221 |
| | 21,0% | 40,5% | 38,5% | 100,0% |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur [suite]

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

| 2025 | | | | | | |
|------------------------|----------------------|--|----------------|------------------|---------------------|--|
| | Solde d'ouverture | Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés | Achats | Ventes | Solde de clôture | Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2025 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Dettes de croissance | 268 109 | (25 286) | 132 934 | (42 820) | 332 937 | (6 393) |
| Placements privés | 1 684 022 | 55 428 | 244 273 | (217 933) | 1 765 790 | 474 281 |
| Placements immobiliers | 524 937 | (18 138) | 60 268 | (12 099) | 554 968 | 47 346 |
| | 2 477 068 | 12 004 | 437 475 | (272 852) | 2 653 695 | 515 234 |
| 2024 | | | | | | |
| | Solde d'ouverture | Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés | Achats | Ventes | Solde de clôture | Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2024 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Dettes de croissance | 199 548 | 9 389 | 74 735 | (15 563) | 268 109 | 18 893 |
| Placements privés | 1 501 484 | 174 750 | 268 665 | (260 877) | 1 684 022 | 488 180 |
| Placements immobiliers | 534 484 | 9 369 | 62 850 | (81 766) | 524 937 | 65 484 |
| | 2 235 516 | 193 508 | 406 250 | (358 206) | 2 477 068 | 572 557 |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2025 et 2024 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|--|----------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable | 703 256 | 587 986 |
| Contreparties reçues | | |
| Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable | 717 327 | 599 752 |

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où l'emprunteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2025 sur la base de l'extrapolation de l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistrée auprès de Retraite Québec le 27 juin 2025.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| | % | % |
| Taux d'actualisation | 5,54 | 5,54 |
| Rendement de l'actif ⁽¹⁾ | 5,54 | 5,54 |
| Augmentation des échelles salariales | | |
| la première année | s.o. | 1,38 |
| pour les années suivantes | 2,75 | 2,75 |
| Indexation à IPC - 3 % | | |
| la première année | s.o. | 0,10 |
| pour les années suivantes | 0,20 | 0,20 |
| Indexation à 75% IPC | | |
| la première année | s.o. | 1,75 |
| pour les années suivantes | 1,50 | 1,50 |
| Pleine indexation des rentes | | |
| la première année | s.o. | 2,30 |
| pour les années suivantes | 2,00 | 2,00 |

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

| | Revenus | | Variations de la juste valeur des placements | | Total | |
|--|----------------|----------------|--|----------------|----------------|----------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Encaisse et effets commerciaux | 2 969 | 5 961 | 335 | 829 | 3 304 | 6 790 |
| Obligations et fonds d'obligations | 76 297 | 57 717 | (41 024) | 8 815 | 35 273 | 66 532 |
| Dettes de croissance | 36 285 | 33 854 | (28 639) | 14 371 | 7 646 | 48 225 |
| Actions et fonds d'actions | 29 308 | 28 046 | 239 723 | 205 356 | 269 031 | 233 402 |
| Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme | 132 291 | 177 997 | (5 174) | 11 452 | 127 117 | 189 449 |
| Fonds hypothécaires | 769 | 731 | 227 | 411 | 996 | 1 142 |
| Placements privés | 86 620 | 47 083 | 53 314 | 174 544 | 139 934 | 221 627 |
| Placements immobiliers | 17 382 | 15 573 | (18 138) | 9 369 | (756) | 24 942 |
| Gestion des devises et fluctuation de taux de change | 123 | (3 224) | 12 993 | 62 171 | 13 116 | 58 947 |
| Autres revenus de placements | 996 | 947 | - | - | 996 | 947 |
| | 383 040 | 364 685 | 213 617 | 487 318 | 596 657 | 852 003 |

8) Cotisations

| | 2025 | 2024 |
|---|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Membres | | |
| Cotisations de l'année courante | 82 320 | 78 736 |
| Ajustements d'années antérieures | 885 | 3 614 |
| Rachats d'années de service | 1 850 | 2 507 |
| Cotisations volontaires | 419 | 249 |
| | 85 474 | 85 106 |
| Employeurs | | |
| Cotisations de l'année courante | 82 320 | 78 736 |
| Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle | - | 10 779 |
| Cotisations relatives à l'indexation des années 2005 à 2017 | - | 20 488 |
| Ajustements d'années antérieures | 833 | 3 565 |
| Rachats d'années de service | 602 | 481 |
| | 83 755 | 114 049 |

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

9) Activités d'administration générale

| | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, avantages sociaux et formation | 5 126 | 4 704 |
| Déplacements et réunions | 126 | 235 |
| Dépenses d'exploitation | 704 | 651 |
| Frais externes | 380 | 395 |
| Honoraires des actuaires | 165 | 119 |
| Honoraires des auditeurs | 89 | 84 |
| Autres dépenses | 119 | 147 |
| | <u>6 709</u> | <u>6 335</u> |

10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les trois ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance au plus tard le 30 novembre 2034.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

| | |
|------|--------------|
| | \$ |
| 2026 | 275 |
| 2027 | 275 |
| 2028 | 275 |
| 2029 | 275 |
| 2030 | 302 |
| | <u>1 402</u> |

PLAN STRATÉGIQUE ABRÉGÉ

MISSION, VISION ET VALEURS DU RRUQ

MISSION

Le RRUQ a pour mission :

- Que la Caisse de retraite soit en mesure de payer les prestations promises aux participants et retraités du RRUQ au meilleur coût possible
- D'assurer la pérennité du RRUQ
- D'assurer la saine gestion de l'administration du RRUQ

VISION

Viser l'excellence de notre Régime de retraite par :

- Un service de haute qualité
- Une gestion optimale des actifs
- Une bonne santé financière
- L'innovation, en favorisant la synergie de tous ses partenaires

VALEURS



PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

TROIS ENJEUX :



Protéger

les rentes, les prestations, les renseignements personnels et les données sensibles



Viser

les plus hauts standards de qualité et de performance



Développer

l'appartenance au RRUQ comme employé, participant ou retraité

QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

1. Se doter des plus hauts standards de service, de protection en matière de gouvernance, d'encadrement ainsi que de vigie et de contrôle des risques
Objectif 1 : Offrir un accompagnement personnalisé aux participants, retraités et employeurs
Objectif 2 : Numériser l'ensemble des données et des processus d'administration des prestations du Régime
Objectif 3 : Assurer la sécurité et la confidentialité des données
Objectif 4 : Communiquer la situation financière du Régime aux participants, retraités, intervenants et décideurs
2. Saisir les opportunités qu'offre le marché afin de diversifier nos approches et créer de la valeur tout en assurant le meilleur équilibre possible entre le rendement et les risques
Objectif 5 : Viser une politique de placement et un guide de gestion de l'actif optimaux
Objectif 6 : Sélectionner des gestionnaires performants
Objectif 7 : Gérer les coûts financiers de façon efficiente
3. Actualiser l'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des placements du RRUQ
Objectif 8 : Revoir notre approche d'intégration des facteurs ESG
Objectif 9 : Partager le positionnement du RRUQ en matière d'investissement ESG avec les participants du RRUQ et les intervenants du réseau de l'Université du Québec
4. Attirer les talents et les fidéliser
Objectif 10 : Développer les talents
Objectif 11 : Assurer une qualité de vie au travail
Objectif 12 : Offrir des conditions de travail compétitives

COMITÉS ET PARTENAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE (« CR »)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

| | |
|---------------------|-------|
| Élaine Annie-Bédard | ÉTS |
| Dominic Bérubé | UQAC |
| Luc Boisvert | UQAT |
| Isabelle Boucher | INRS |
| Benoît Desbiens | UQAR |
| Debbie Gendron | TÉLUQ |
| Alain Godmaire | UQO |
| Martin Hudon | UQ |
| Olivier Malo | UQTR |
| Nelly Savard | ÉNAP |
| Luc Savaria | UQAM |

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

Clément Roberge
Vacant

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

| | |
|--------------------------|-------|
| Mohamed Zaher Bouaziz | UQO |
| Charles Brun | INRS |
| Marc Chabot | UQAM |
| Kim Delisle | UQAT |
| Ralph Doyle | UQAC |
| Harold Heppell | UQAR |
| Anis Maaloul | TÉLUQ |
| Julie Michaud | ÉTS |
| Patrick Pollefeyns | ÉNAP |
| Zaki Taboubi | UQ |
| Jean-François Vézina | UQTR |

MEMBRE INDÉPENDANT DÉSIGNÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE

Michel Turcotte

MEMBRES ÉLUS À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Bernard Gaucher
Membre élu par les retraités
et bénéficiaires (votant)

Matthieu Dufour
UQAM – Membre élu par les
participants actifs (votant)

Gilles Picard
Membre élu par les retraités
et bénéficiaires (non votant)

Alexandre F. Roch
UQAM – Membre élu par
les participants actifs
(non votant)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (« CE »)

Marc Chabot

Ralph Doyle

Bernard Gaucher,
vice-président

Martin Hudon,
président

Olivier Malo

Luc Savaria

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT (« CP »)

Luc Boisvert

Pierre Collins,
membre externe

Matthieu Dufour, président

Debbie Gendron

Harold Heppell

Clément Roberge

Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (« CAU »)

Raynald Bédard,
membre externe

Isabelle Boucher

Louis Chantal,
membre externe

Kim Delisle

Benoît Desbiens,
président

Michel Turcotte

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (« CED »)

Élaine-Annie Bédard

Lyne Claude, présidente,
membre externe

Diane Girard,
membre externe

Gilles Picard

Claire Villeneuve,
membre externe

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS

Leen Alkhoury, UQO
Hélène Allaire, TÉLUQ
Marie-Ève Arseneau, UQAC
Josée Asselin, UQTR
Isabelle Barrette, TÉLUQ
Régis Beaulieu, SCFP 1575
Jean-François Bégin, UQAT
Lison Bergeron, SPPUQAC
Martine Bernard, INRS
Lucie Bilodeau, UQ
Marjorie Blanchette, UQAR
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Patrick Brazeau, ÉNAP
Nathalie Camiré, TÉLUQ
Chantal Carbonneau, UQTR
Maxime Carignan, UQTR
Guylaine Corneau, UQAM
Emmanuelle Côté, SGPUQO
Guylaine Dancause, TÉLUQ
Béatrice Desjardins, UQAR
Karlolyne Desjardins, UQTR
Ralph Doyle, SPPUQAC
Renée Dubé, ÉTS
Claude Fortin, FPPU
Marie-Ève Fortin, FPPU
Martine Fortin, UQO
Josée Fournier, ÉTS
Marcelle Gagnon, UQAT
Annick Gauthier, UQAT
Annie Girard, UQTR
Alejandra Gonzalez, OUI
Zachary Grenon, UQAC
Besma Hamdi, INRS
Geneviève Hamel, UQAC
Amélie Harvey, SCFP 1575
Stéphanie Maude Heckmann, INRS
Marylie Héroux, UQTR
David Julien, OUI
Chantal Laberge, UQAR
Michel Labranche, SCFP 1800
Dominique Lacroix, ÉTS
Mélanie Lagueux, INRS
Marie Lamontagne, PUQ
Annie Langlais, SPPUQAR
Sylvain Lapierre, UQAM
Hélène Larouche, ÉNAP
Isabelle Latour, UQTR
Jean-François Lavertu, ÉTS
Stéphane Lavoie, UQAC
Véronique Leblanc, UQAM
Magali Leroy, ÉTS
Caroline Magré, ÉTS
Elen Maltais, ÉNAP
Natacha Marier, RRUQ
Stéphanie Matte, UQAT
Julie Michaud, ÉTS
Danièle Parent, UQAC
Marika Payette, SPUQTR
Patricia Pellerin, UQ
Yannick Pelletier, UQTR
Chantal Poissant, UQAM
Chantal Racine, SIUQ
Audrey-Ann Ross, UQAR
Sylvie Ross, UQAR
André Rossignol, SCFP 1574
Steve Rousseau, UQAR
Nancy Roussel, TÉLUQ
Diane Saulnier, ÉTS
Lucy Sicard, FUQTR, présidente
Audrey Sills, INRS
Claudine Simard, SCFP 1574
Yves Tardif, INRS
Sandra Thiffault, SPPUQTR
Anik Timperio, UQO
Marie-Ève Vachon, UQAT
Nathalie Voyer, RRUQ
Elsy Yahouedeou, ÉTS

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

| Sigle | Nom de l'association | Coordonnées des présidents |
|--------------|---|---|
| APRÈS L'UQAM | Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web : www.apres.uqam.ca | André Savary (par intérim) 450 468-6221 514 662-1364 Andre.savary@outlook.com |
| APRÈS-INRS | Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web : www.apres.inrs.ca | Rudolph Bertrand (par intérim) 418 454-2442 rudolfb@videotron.ca |
| APR-UQAM | Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal Site Web : apr.uqam.ca | Nicole Carignan 514 996-5940 carignan.nicole@uqam.ca |
| ACRUQAM | Association des cadres retraités de l'UQAM Site Web : acruqam.ca | Johanne Fortin 514 951-5203 fortin.johanne7@gmail.com |
| ARENAP | Association des retraités de l'École nationale d'administration publique | Richard Marceau 418 455-0578 Richard.marceau.99@icloud.com |
| ARTÉLUQ | Association des retraités de la TÉLUQ | Rénald Marchand renaldmarchand@live.ca |
| ARRÉTS | Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure Site Web : www.etsmtl.ca/philanthropie/arrets | Anne Thibaudeau 514 238-6815 anne.thibaudeau@etsmtl.ca |
| ARUQAC | Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web : www.uqac.ca/aruqac/ | Pauline Riverin 418 696-3201 418 540-1806 aruqac@uqac.ca |
| ARRUQAR | Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski Site Web : www.uqar.ca/arruqar | André Bédard 418 723-1986, poste 1857 association_retraites@uqar.ca |
| ARUQAT | Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Site Web : www.uqat.ca/aruqat | Hélène Boissé 819 763-7137 Helene.boisse@uqat.ca |
| ARUQO | Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais Site Web : www.uqo.ca/employes/association-des-retraites-de-luqo | André Régimbald 819 776-1323 Andre.regimbald@uqo.ca |
| ARUQSS | Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) Site Web : www.uquebec.ca/aruqss | Clémence Neault 418 657-1405 clemence.neault@videotron.ca |
| ARUQTR | Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : www.aruqtr.org | Marleen Baker 819 696-7590 presidence@aruqtr.org |
| APPR-UQTR | Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : oraprdnt.uqtr.quebec.ca | Jean Roy 819 373-7027 jean.roy@uqtr.ca |

PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

ACTUAIRES

Mercer (Canada) Limitée
Montréal, QC

BANQUE

Banque Nationale du Canada
Québec, QC

DROITS DE VOTE

Groupe Investissement Responsable Inc.
Montréal, QC

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Aequo
Montréal, QC

RÉCUPÉRATION DE TAXES

WTax
Londres, Royaume-Uni

GARDE DE VALEURS

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie
Montréal, QC

AUDITEURS EXTERNES

Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Québec, QC

CONSEILLERS JURIDIQUES

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Québec, QC

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Montréal, QC

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

MARCHÉ MONÉTAIRE

Gestion de placements TD Toronto, ON

OBLIGATIONS CANADIENNES

AlphaFixe Capital Montréal, QC
Caisse de dépôt et placement du Québec Montréal, QC
Canso Investment Counsel Richmond Hill, ON
Phillips Hager & North Vancouver, CB
PIMCO Newport Beach, CA

HYPOTHÈQUES COMMERCIALES

ACM Advisors Vancouver, CB
Gestion de Placements TD Greystone Regina, SK

DETTE DE CROISSANCE

Ares Management New York, NY
Brookfield Asset Management New York, NY
Canso Investment Counsel Richmond Hill, ON
Crescent Capital Group Los Angeles, CA
IFM Investors Melbourne, Australie
KKR New York, NY
Ninety One Londres, Royaume-Uni
Oaktree Capital Management Los Angeles, CA
Penfund Management Toronto, ON

ACTIONS CANADIENNES

Gestion de placements Eterna Montréal, QC
Letko Brosseau & Associés Montréal, QC

ACTIONS ÉTRANGÈRES

BlackRock New York, NY
Gestion de placements TD Toronto, ON
RBC GAM Londres, Royaume-Uni
Trivalent Investments Boston, MA

IMMOBILIER ET CONCESSIONS

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Ardian | Paris, France |
| BentallGreenOak | Vancouver, BC |
| Blackstone | New York, NY |
| Brookfield Asset Management | New York, NY |
| Conundrum Capital Corporation | Toronto, ON |
| Fiera Comox | Montréal, QC |
| Global Forest Partners | Lebanon, NH |
| Praedium Group | New York, NY |
| Starwood Capital Group | Miami, FL |
| TPG | San Francisco, CA |

INFRASTRUCTURES

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Apollo Global Management | New York, NY |
| Ardian | Paris, France |
| Axiom Infrastructure | Montréal, QC |
| Brookfield Asset Management | New York, NY |
| EQT Group | Stockholm, Suède |
| IFM Investors | Melbourne, Australie |
| KKR | New York, NY |
| Stonepeak | New York, NY |

PLACEMENTS PRIVÉS

| | |
|--|----------------------|
| Apax | Londres, Royaume-Uni |
| Apollo Global Management | New York, NY |
| Ardian | Paris, France |
| Blackstone | New York, NY |
| Caisse de dépôt et placement du Québec | Montréal, QC |
| Clearspring Capital Partners | Toronto, ON |
| EQT Group | Stockholm, Suède |
| KKR | New York, NY |
| Novacap | Montréal, QC |
| PSG | Boston, MA |
| Siparex | Lyon, France |
| TPG | San Francisco, CA |
| Warburg Pincus | New York, NY |



2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W2

Téléphone : 418 654-3850
Ligne sans frais : 1 888 236-3677
Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca